



# CA 2025

COMPTE ADMINISTRATIF  
VILLE DE LAVAL

## SOMMAIRE

1.	La section de fonctionnement .....	2
1.1.	Les produits de fonctionnement .....	2
1.1.1.	Les impôts et taxes .....	3
1.1.2.	Les dotations et subventions .....	9
1.1.3.	Les produits des services et du domaine .....	12
1.1.4.	Les autres produits de fonctionnement.....	15
1.2.	Les dépenses de fonctionnement.....	16
1.2.1.	Les dépenses de personnel.....	18
1.2.2.	Les charges à caractère général .....	21
1.2.3.	Les autres charges de gestion courante.....	24
1.2.4.	Les charges financières .....	26
1.2.5.	Les dépenses exceptionnelles.....	26
2.	La dette .....	27
2.1.	Poursuite du désendettement de la Ville .....	27
2.2.	Une dette "sécurisée" .....	27
2.3.	Caractéristiques des nouveaux prêts contractés en 2025 pour 6 M€ .....	29
3.	Les indicateurs de gestion.....	30
3.1.	Les soldes intermédiaires de gestion .....	30
3.2.	Une CAF nette en consolidation.....	31
3.3.	Une capacité de désendettement favorisée par la progression de la CAF .....	32
4.	La section d'investissement .....	34
4.1.	Des investissements à la hausse .....	34
4.2.	Le financement des investissements.....	35
4.3.	Un niveau de fonds de roulement satisfaisant au 31/12/2025.....	36
5.	Le budget annexe (BA) parking.....	37
5.1.	Synthèse financière .....	37
5.2.	Dette consolidée du budget principal et du budget annexe parking.....	38
5.3.	Fonds de roulement consolidé du budget principal et du budget annexe parking au 31/12/2025.....	38
6.	Budget vert .....	39
6.1.	Introduction du budget vert.....	39
6.2.	Méthode d'analyse.....	39
6.3.	Déclinaison sur le compte administratif 2025 .....	41

## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. Les produits de fonctionnement

#### REPÈRES

FONCTIONNEMENT RECETTES	Montant en €/Habitant pour la catégorie démographique	
	LAVAL	National
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>	<b>1362</b>	<b>1876</b>
Impôts locaux	714	847
Autres impôts et taxes	85	149
Fiscalité reversée par les GFP (ou AC reversées)	27	319
Dotations et participations	373	353
Ventes et autres produits courants	139	143

Source DGFIP : Fiche AEF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) 2025

Population : 51 903 habitants

Nombre de communes traitées pour la France entière : 54 (soit 58 % de la catégorie démographique)

Nombre de Communes traitées pour la Région Pays de la Loire : 3 (soit 60% de la catégorie démographique) = Saint-Herblain, Cholet, et Laval, manquent Saint Nazaire, et la Roche-sur-Yon. Les données régionales étant incomplètes, elles ne sont pas présentées.

FONCTIONNEMENT RECETTES	Poids relatifs des postes de recettes	
	LAVAL	National
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>		
Impôts locaux	52%	45%
Autres impôts et taxes	6%	8%
Fiscalité reversée par les GFP (ou AC reversées)	2%	17%
Dotations et participations	27%	19%
Ventes et autres produits courants	10%	8%

S'agissant des impôts locaux et des attributions de compensation, la Ville de Laval dispose de recettes par habitant inférieures aux autres collectivités du fait d'une intégration ancienne dans un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Ainsi, en comparaison des produits pris en compte pour le calcul de la Capacité d'Autofinancement (CAF), ces derniers s'établissent à 1 362 € par habitant, très inférieurs en comparaison au plan national, à savoir 1 876 €.

## Tableau de synthèse des produits:

en milliers d'euro	BT 2025	CA 2025	Taux exécution	CA 2024	Evolution	Evo. %
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	7 036	7 208	102%	7 295	-87	-1,2%
72-TRAVAUX EN REGIE	0	0		121	-121	s.o
73-IMPOTS ET TAXES	2 036	2 045	100%	4 098	-2 053	-50,1%
731-FISCALITE LOCALE	41 151	41 277	100%	40 693	584	1,4%
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICI	19 041	19 324	101%	19 011	313	1,6%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURA	1 195	1 183	99%	593	591	99,6%
76-PRODUITS FINANCIERS	28	32	113%	48	-17	-34,7%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	3	s.o	17	-13	-79,6%
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	-415	-404	97%	-153	-251	164,7%
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 072</b>	<b>70 669</b>	<b>101%</b>	<b>71 723</b>	<b>-1 054</b>	<b>-1,5%</b>

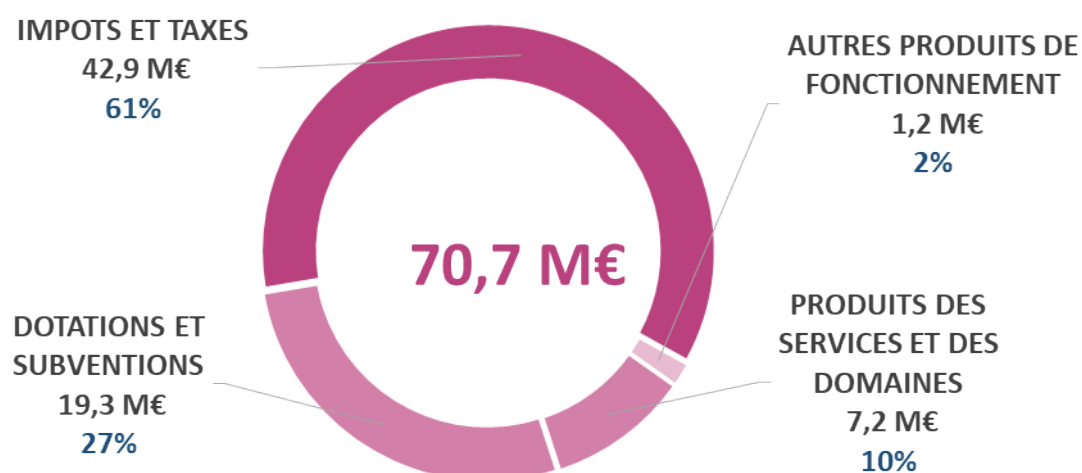
Les produits de fonctionnement se sont élevés à 70,7 M€ en 2025, ce qui représente une diminution de -1,5 % par rapport à 2024 et un taux d'exécution de 101 % du BP 2025.

Cette baisse n'est que relative et s'explique principalement par la diminution de l'attribution de compensation (AC) versée par Laval Agglomération de 2 M€, effet du renforcement de la mutualisation entre les services de l'Agglomération et la Ville de Laval en 2024. Elle a eu pour effet de modifier les masses salariales des collectivités concernées mais également les attributions de compensations versées et perçues.

En revanche, les impôts et taxes (chapitre 73 et 731), les dotations et participations (chapitre 74), et les autres produits de gestion courante du chapitre 75 (portés par l'indemnité de sinistre de l'ALSH des Fourches) bénéficient d'une dynamique.

Au total, les produits de fonctionnement baissent de -1 M€ comparativement à 2024. Corrigé de la diminution de l'AC et l'indemnité de sinistre, les produits de fonctionnement augmentent toutefois de 0,8 %.

Ces produits se composent principalement des impôts et taxes (61 %), des dotations et subventions (27 %) et des produits des services et du domaine (10 %).

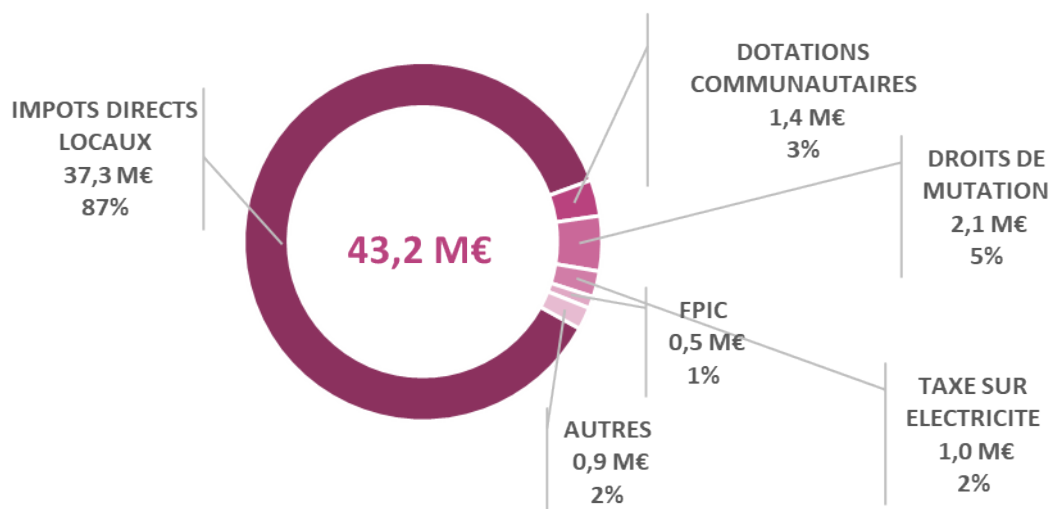


### 1.1.1. Les impôts et taxes

Cette présentation correspond à la somme des chapitres 73 et 731 du tableau récapitulatif de la page 2 à laquelle est soustraite la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

en milliers d'euro	BT 2025	CA 2025	Taux exécution	CA 2024	Evolution	Evo. %
<b>IMPOTS DIRECTS LOCAUX</b>	<b>37 744</b>	<b>37 328</b>	<b>99%</b>	<b>37 259</b>	<b>69</b>	<b>0,2%</b>
TAXE D'HABITATION	1 517	687	45%	1 493	-806	-54,0%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES	36 082	36 465	101%	35 556	908	2,6%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES	127	119	93%	125	-7	-5,4%
TAXES SUR LES FRICHES COMMERCIALES		7	s.o.	1	7	s.o.
ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLE	18	50	277%	83	-33	-40,0%
DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS		0	s.o.	0	0	s.o.
<b>AUTRES RECETTES FISCALES</b>	<b>3 477</b>	<b>4 020</b>	<b>116%</b>	<b>3 504</b>	<b>517</b>	<b>14,7%</b>
DROITS DE MUTATION	1 700	2 146	126%	1 688	457	27,1%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 027	1 005	98%	1 037	-32	-3,1%
TAXE SUR LA PUBLICITE	563	662	118%	589	73	12,4%
TAXE SUR LES PARIS HIPPIQUES	70	71	102%	69	2	3,3%
DROITS DE PLACE	63	62	99%	64	-2	-3,5%
AUTRES	54	75	138%	56	18	32,4%
<b>DOTATIONS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>1 403</b>	<b>1 406</b>	<b>100%</b>	<b>3 404</b>	<b>-1 998</b>	<b>-58,7%</b>
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	969	969	100%	2 969	-2 000	-67,4%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAL	434	436	101%	434	2	0,5%
<b>FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUN</b>	<b>563</b>	<b>460</b>	<b>82%</b>	<b>551</b>	<b>-91</b>	<b>-16,6%</b>
ATTRIBUTION	563	568	101%	625	-57	-9,1%
CONTRIBUTION		-108		-74	-34	46,6%
<b>TOTAL</b>	<b>43 187</b>	<b>43 214</b>	<b>100%</b>	<b>44 718</b>	<b>-1 503</b>	<b>-3,4%</b>

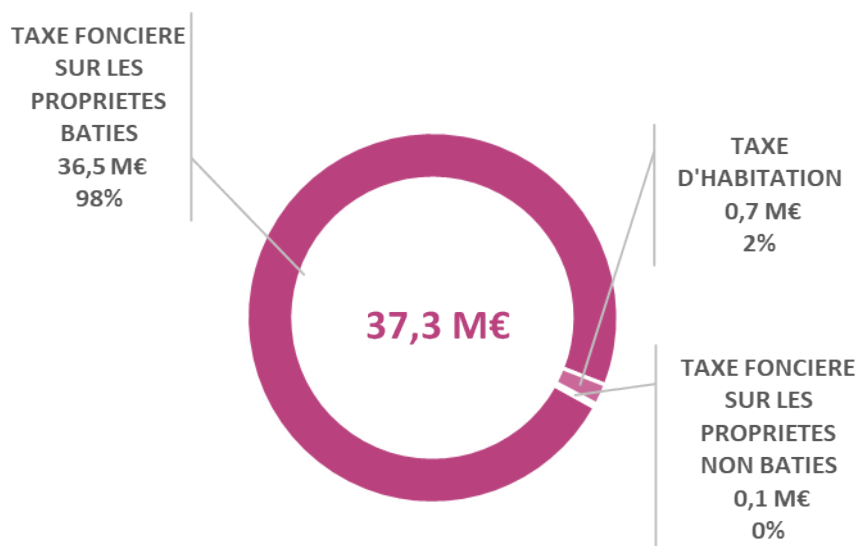
Les impôts et taxes ont généré 43,2 M€ de recettes, représentant un taux d'exécution du BP 2025 de 100%. Ces recettes fiscales sont essentiellement issues des impôts directs locaux (37,3 M€), des dotations communautaires (1,4 M€), des droits de mutations (2,1 M€), de la taxe sur l'électricité (1 M€) et du fonds de péréquation communal et communal, le FPIC, pour 0,5 M€.



Les impôts et taxes diminuent de 3,4 % du fait de la baisse de l'attribution de compensation résultant de la mutualisation. Elle est compensée partiellement par la hausse des autres recettes fiscales (droits de mutation principalement) alors que les impôts directs locaux stagnent.

### 1.1.1.1. Les impôts directs locaux

Conformément à l'engagement de mandat, les taux d'imposition des taxes foncières n'ont pas augmenté en 2025. En 2025, le produit des taxes sur le foncier bâti (TFB) s'est élevé à 37,3 M€.



Après deux années de forte hausse de revalorisation forfaitaire des bases fiscales en 2023 et 2024 liées au niveau de l'inflation, la Loi de Finances (LFI) 2025 avait retenu une revalorisation de +1,7 %.

La variation physique des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties (1 %) a permis de maintenir le produit des impôts directs locaux malgré la baisse drastique de la taxe d'habitation (-54 %).

	2022	2023	2024	2025
Produits THRS	694 968	1 304 868	960 597	393 934
Allocation compensatrice recentrage THRS				200 524
Produits THLV	0	329 849	532 514	293 527
<b>TOTAL TH</b>	<b>694 968</b>	<b>1 634 717</b>	<b>1 493 111</b>	<b>887 985</b>

Cette dernière s'explique d'une part, par le recentrage de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) qui a pour conséquence de sortir du champ de la THRS les locaux professionnels qui sont considérés comme n'étant pas à usage d'habitation. Une allocation de 200 524 € a été versée en 2025 qui compense partiellement la perte constatée. Une contestation est actuellement en cours sur le niveau de cette compensation.

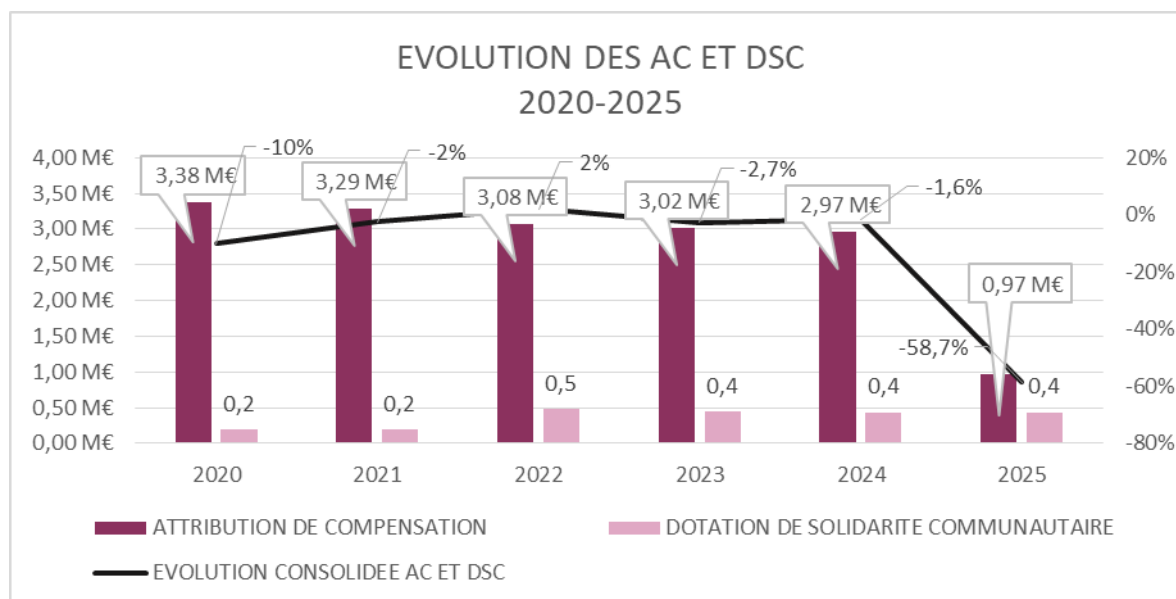
Par ailleurs, la Ville perçoit la taxe d'habitation au titre des logements vacants (THLV) depuis 2023. La THLV est par nature une imposition instable, qui donne lieu à de nombreuses corrections a posteriori (recours parfois tardifs des redevables qui sont en mesure de justifier la vacance du local imposé).

Enfin, la ville perçoit, par ailleurs, la taxe sur les friches commerciales qui a rapporté 7 K€ en 2025.

### 1.1.1.2. Les dotations communautaires

Les dotations communautaires se composent de l'AC et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'AC a vocation à neutraliser financièrement les transferts de fiscalité et de charges. Elle évolue au gré des transferts de compétence. La DSC est un outil de solidarité du territoire défini dans le cadre du pacte fiscal et financier.



Leurs montants et modalités de calculs ont évolué à la suite à la révision du pacte financier et fiscal adopté le 30 juin 2022 par le conseil communautaire. Cette révision s'inscrit dans la volonté de promouvoir et soutenir un projet de développement intercommunal équilibré et solidaire. Leurs montants sont conformes au BP 2025. Leur taux de réalisation s'établit donc à 100 %.

#### a) L'attribution de compensations (AC)

L'AC 2025 de la Ville s'établit à 969 412 €. Elle a progressivement diminué depuis 2020 suite au transfert de la compétence eaux pluviales (EP). Avec l'extension du périmètre des services communs et le transfert d'une quarantaine d'agents à Laval Agglomération en 2024, elle diminue de 2 M€ en 2025.

#### b) La dotation de solidarité communautaire

L'enveloppe de DSC attribuée à la Ville de Laval est de 0,436 M€ en 2025. Ce montant est stable par rapport à celui de l'année précédente.

Six composantes impactent la distribution de la DSC :

- Le potentiel financier (25 %),
- le revenu par habitant (25 %),
- la part de voirie communale (10 %),
- la part de logements sociaux (10 %),
- l'effort fiscal (15 %),
- l'insuffisance d'épargne brute (15 %).

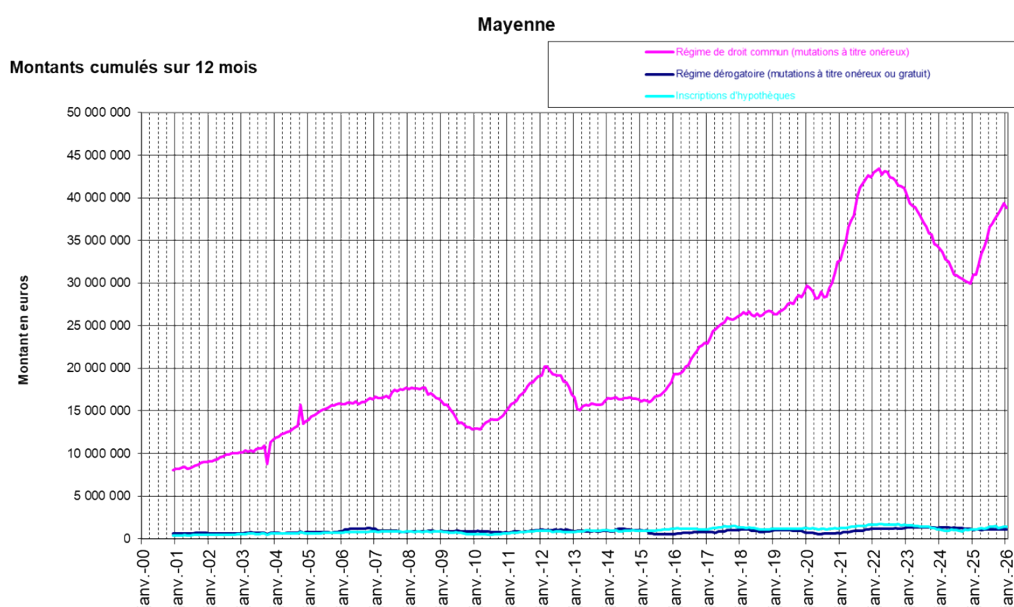
L'évolution de l'épargne brute a été la principale source de variation du montant de la Ville ces dernières années.

### 1.1.1.3. Les droits de mutation

Les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) se sont élevés à 2,1 M€ en 2025, contre 1,7 M€ en 2024.

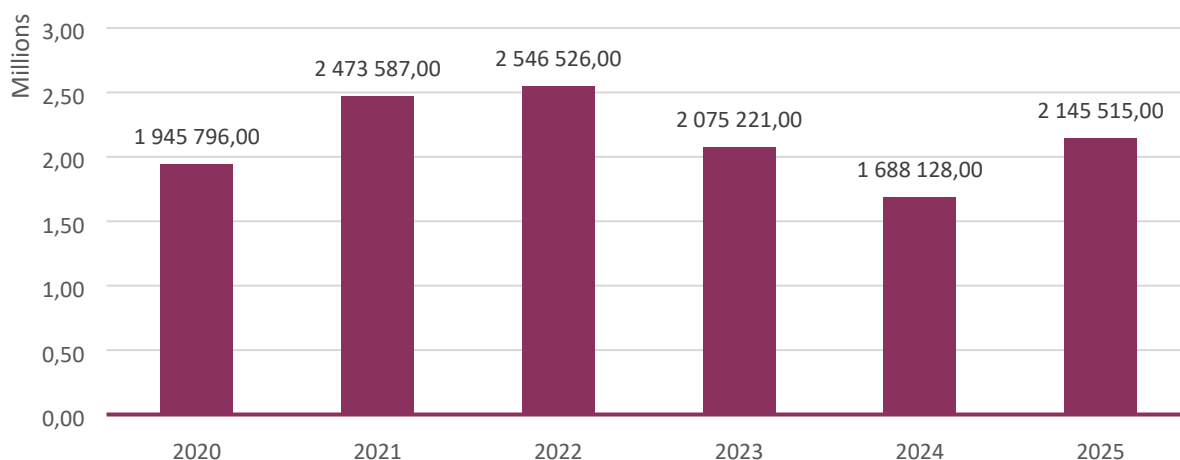
Après une décennie de croissance et deux années exceptionnelles en 2021 et 2022, les recettes de DMTO de la Ville ont progressivement diminué en 2023 et 2024, touchées par la remontée rapide des taux d'intérêts et le ralentissement du marché immobilier.

Avec le ralentissement de l'inflation et la reprise fragile du marché immobilier, ils repartent à la hausse en 2025 apportant 0,4 M€ de produits supplémentaires.



Recettes DMTO à l'échelle du département - Source : Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

### Evolution DMTO - LAVAL



#### 1.1.1.4. La taxe sur l'électricité

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a été supprimée le 1er janvier 2023. En compensation, les collectivités perçoivent une part communale d'accise sur l'électricité (TICFE), reversée par le biais d'avances mensuelles. En 2025, cette taxe est stable par rapport à 2024 autour de 1 M€.

#### 1.1.1.5. Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré par la loi de finances pour 2012. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontale c'est-à-dire qu'il est alimenté par les communes et les intercommunalités les plus favorisées au bénéfice des moins favorisées.

Un territoire peut être à la fois contributeur et bénéficiaire, ce qui est le cas de Laval Agglomération depuis 2016.

Au niveau national, l'enveloppe 2025 pour l'ensemble intercommunal de Laval Agglomération a été arrêtée à 2 174 882 € nette (solde entre les prélèvements et versements), soit une baisse de 424 780 € (-19 % environ) comparativement à 2024.

En 2025, Laval Agglomération a perdu l'éligibilité au FPIC en tant que bénéficiaire net. Le territoire intercommunal est entré dans le dispositif de garantie de sortie progressive jusqu'en 2028, sauf changement d'ici là dans le classement national des intercommunalités bénéficiaires.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation plus rapide du revenu par habitant du territoire par rapport au revenu moyen national. À cet effet, s'ajoute également une diminution de l'écart à l'effort fiscal moyen. Ce faisant l'agglomération a dépassé le dernier rang éligible (745).

<b>RANG DU DERNIER ÉLIGIBLE : 745</b>	<b>2 022</b>	<b>2 023</b>	<b>2 024</b>	<b>2 025</b>
<b>RANG DE LAVAL AGGLOMÉRATION</b>	648	690	714	778

La répartition du FPIC entre l'agglomération et ses communes membres dépend du coefficient d'intégration fiscal de l'agglomération, du potentiel financier des communes et de leur population.

Par délibération en date du 6 octobre 2025, le conseil communautaire de Laval Agglomération a décidé un prélèvement conforme au droit commun mais une répartition dérogatoire de l'attribution basée sur une baisse d'enveloppe à parité entre Laval Agglomération et ses communes membres. Cette dérogation permet de poursuivre le versement de fonds de concours aux communes de moins de 1500 habitants au travers du FPIC pour un montant de 240 518 € tel que mentionné dans le pacte financier et fiscal.

En 2025, l'attribution nette du FPIC pour la ville de Laval s'est élevée à 0,460 M€ soit une diminution de -16,6 % (-91 K€) par rapport à 2024.

#### 1.1.1.6. La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

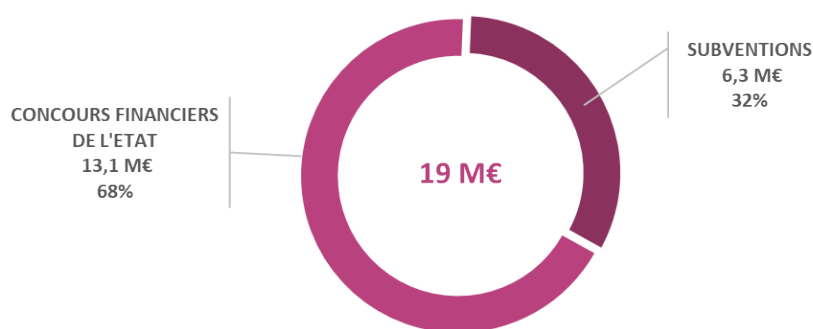
En moyenne, la taxe communale sur la publicité extérieure rapporte à la ville de Laval une recette annuelle d'environ 0,5 M€. Son évolution dépend essentiellement de la revalorisation automatique des tarifs. En 2025 le niveau de la recette a progressé de +73 K€ (+12,4 %) et s'est établi à 0,662 M€ en raison de rattrapage sur les exercices antérieurs.

Le taux de réalisation au regard du BP 2025 est de 118%.

## 1.1.2. Les dotations et subventions

en milliers d'euro	BT 2025	CA 2025	Taux exécution	CA 2024	Evolution	Evo. %
<b>CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT</b>	<b>12 846</b>	<b>13 063</b>	<b>102%</b>	<b>12 638</b>	<b>425</b>	<b>3,4%</b>
DOTATION FORFAITAIRE	7 571	7 571	100%	7 595	-24	-0,3%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	2 816	2 816	100%	2 622	194	7,4%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	799	799	100%	765	35	4,5%
COMPENSATION TAXE D'HABITATION	0	201	s.o.	0	201	s.o.
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	1 657	1 651	100%	1 599	52	3,2%
COMPENS PERTE TAXE ADDITION AUX	3	3	86%	0	3	
FCTVA	0	22		21	2	s.o.
FILET DE SECURITE	0	0	s.o.	0	0	s.o.
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>6 195</b>	<b>6 262</b>	<b>101%</b>	<b>6 373</b>	<b>-111</b>	<b>-1,7%</b>
PETITE ENFANCE	2 880	2 924	102%	2 725	198	7,3%
ENFANCE JEUNESSE	2 514	2 618	104%	2 628	-11	-0,4%
VIE DE QUARTIER	194	225	116%	478	-253	-52,9%
ACTIVITES CULTURELLES	66	59	91%	62	-2	-4,0%
GYMNASES	114	130	114%	106	24	s.o.
ETAT CIVIL	59	74	126%	115	-41	-35,6%
SANTE	12	0	0%	14	-14	s.o.
ILLUMINATIONS	31	2	s.o.	40	-38	s.o.
AUTRES	326	229	70%	204	25	s.o.
<b>TOTAL</b>	<b>19 041</b>	<b>19 324</b>	<b>101%</b>	<b>19 011</b>	<b>313</b>	<b>1,6%</b>

Les dotations et subventions ont atteint, en 2025, 19,3 M€ et se composent des concours financiers de l'État (13,1 M€) et des subventions (6,3 M€).

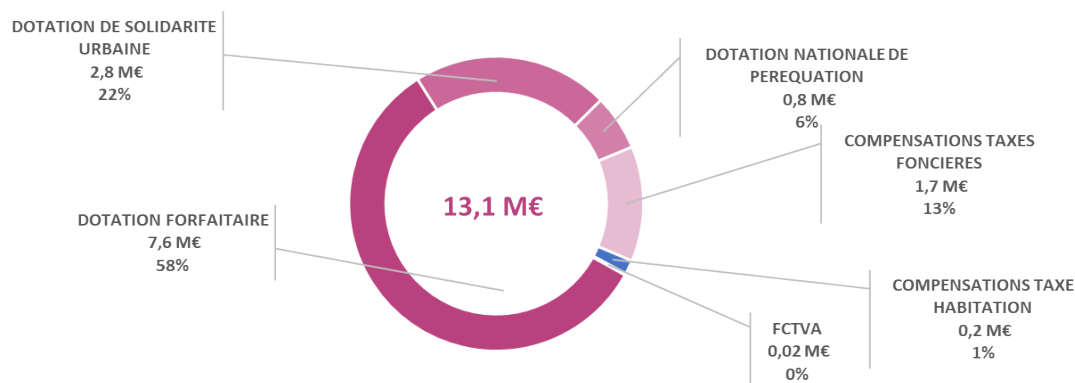


Par rapport à 2024, elles sont en progression de +0,313 M€, soit +1,6 % et leur taux de réalisation s'élève à 101 % au regard du BP 2025.

### 1.1.2.1. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'État se composent principalement de la dotation forfaitaire (DF) pour 58 % (7,6 M€), de la dotation de solidarité urbaine (DSU) pour 22 % (2,8 M€), de la dotation nationale de péréquation (DNP) pour 6 % (0,8 M€) qui forment la Dotation Globale de

Fonctionnement (DGF), des compensations des taxes foncières pour 13 % (1,7 M€) et taxes d'habitations pour 1 % (0.2 M€).



Les concours financiers de l'État évoluent en 2025 de +3,4 % contre +2,6 % en 2024. La DGF augmente de +1,8 % soit +204 K€ grâce à la dynamique des dotations de péréquation alors que la dotation forfaitaire est en recul. Les allocations compensatrices de fiscalité sont en hausse grâce à l'allocation compensatrice du recentrage de la THRS (+200 K€)

#### - La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire est la principale dotation de l'État. Elle a représenté 7,6 M€ en 2025, elle est en recul de 0,3% par rapport à 2024 en raison de la ponction de l'enveloppe nationale qui finance les dotations de péréquation.

#### - La dotation de solidarité urbaine

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est une dotation dont la vocation est une péréquation entre les communes, le montant de son enveloppe a progressé de 150 M€ à l'échelle nationale en 2025 comme en 2024. Elle repose sur un indice synthétique représentatif des recettes et charges de la collectivité en se fondant sur :

	2023	2024	2025
Ecart de potentiel financier	1,1800	1,1766	1,1658
Ecart de logements sociaux	1,1895	1,1727	1,1460
Ecart d'APL	1,1139	1,1458	1,1725
Ecart de revenu par habitant	1,1757	1,1637	1,1339
<b>Indice synthétique</b>	<b>1,16051</b>	<b>1,16356</b>	<b>1,15690</b>

L'indice synthétique permet de classer les différentes collectivités de plus de 10 000 habitants. Ainsi, Laval se situe en 2025 au 361<sup>ème</sup> rang (341 en 2024) au niveau national parmi les 860 bénéficiaires du dispositif. En 2025, on constate un léger recul des indicateurs déterminant la dotation. Il en ressort une augmentation de 194 K€ portant la DSU à 1,8 M€ soit +7,4%.

#### - La dotation nationale de péréquation

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier et de l'effort fiscal avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition.

La ville de Laval est éligible à la dotation nationale de péréquation dans la mesure où elle a un potentiel financier par habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majoré de 5 % et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate. En 2025, une quasi stabilité est constatée, le produit encaissé s'élève à 0,799 M€.

Leur taux d'exécution s'élève à 100% chacun.

#### - **Les compensations des taxes foncières**

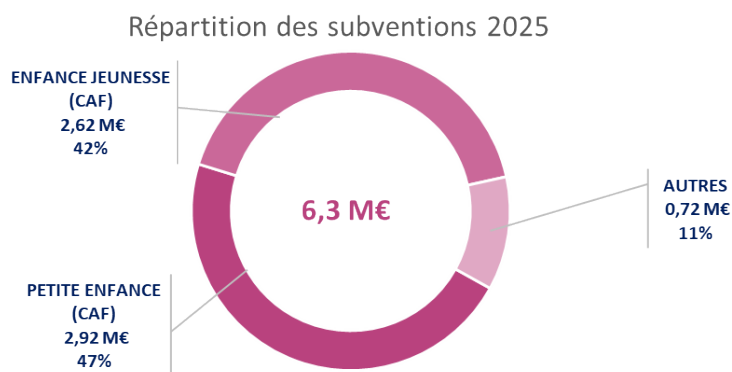
La ville de Laval bénéficie de différentes compensations fiscales au titre des taxes foncières :

- pour les bases d'imposition de foncier bâti des personnes âgées de condition modeste qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situés dans les quartiers prioritaires de la ville pour lesquels est appliqué un abattement de 40 %,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des commerces situés dans les quartiers prioritaires de la ville qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant perçu des prêts aidés (PLAI, PLUS) qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier non bâti des terres agricoles qui bénéficient d'une exonération de 20 %,
- depuis 2021, un abattement de 50 % est appliqué sur la base imposable des établissements industriels. L'article 29 de la loi de finances pour 2021 institue un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser aux communes et EPCI les pertes de recettes résultant de cette disposition.

Ces dernières se sont élevées à 1,651 M€ en 2025. Elles génèrent une recette supplémentaire de +55 K€ comparativement à 2024, une hausse essentiellement portée par la progression des bases des locaux industriels et des logements sociaux (PLAI, PLS, ...) entraînant une hausse mécanique de leur compensation.

#### 1.1.2.2. *Les subventions*

Les subventions perçues s'élèvent à un niveau important, à savoir 6,3 M€ et concernent essentiellement la petite enfance pour 43 % (2,92 M€), l'enfance jeunesse pour 41 % (2,62 M€) et 16 % de subventions diverses (0,72 M€).



Par rapport à 2024, les subventions sont en diminution de -1,7 % de (-0,111 M€) en raison principalement d'une erreur d'affectation comptable des versements CAF en 2024 pour le financement des maisons de quartier entre le chapitre 74 et le chapitre 70.

Les subventions pour le financement des crèches qui représentent 46% sont en augmentation de +7,3 % grâce à diverses actions : bonus pour pérenniser les places existantes, la mixité, et favoriser la reprise d'un emploi des parents, financement des heures de préparation et des journées pédagogiques.

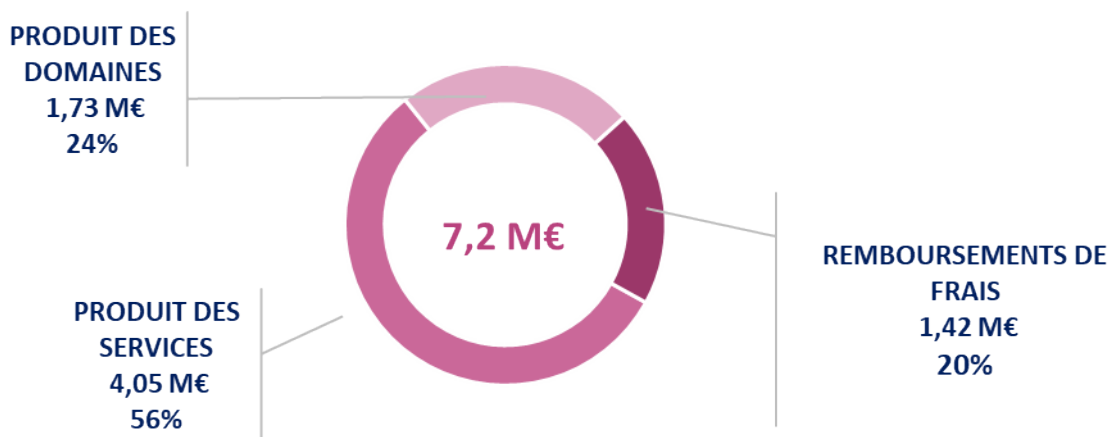
Les subventions pour le financement des activités périscolaires et extrascolaires représentent 42 %, elles restent stables par rapport à 2024. Hormis des éléments conjoncturels, les autres subventions se maintiennent.

Le taux de réalisation des subventions s'élève à 101 %.

### 1.1.3. Les produits des services et du domaine

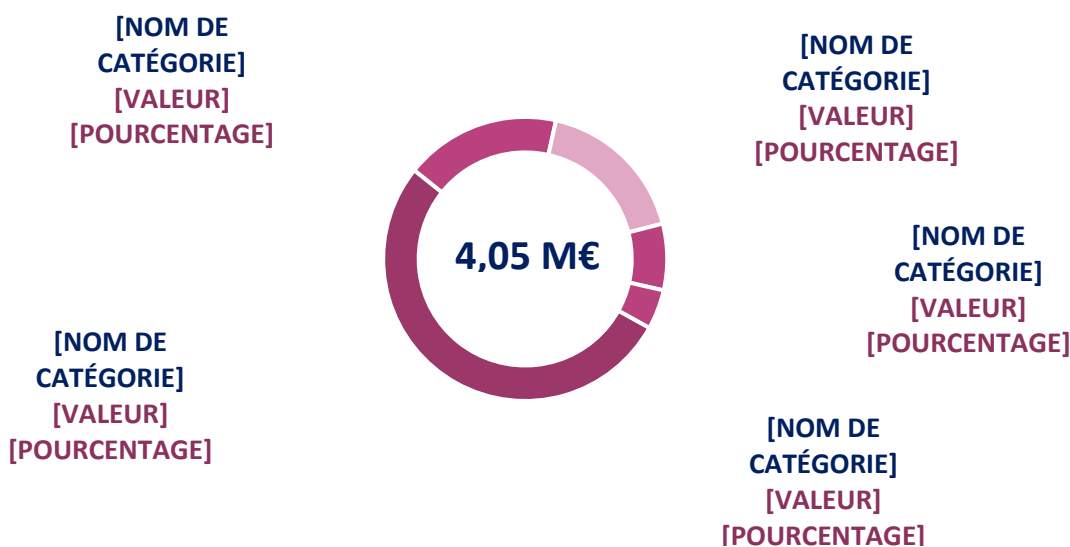
en milliers d'euro	BT 2025	CA 2025	Taux exécution	CA 2024	Evolution	Evo. %
<b>PRODUIT DES SERVICES</b>	<b>3 887</b>	<b>4 050</b>	<b>104%</b>	<b>3 947</b>	<b>103</b>	<b>2,6%</b>
RESTAURAT° SCOL, ACCUEIL PE	1 881	2 134	113%	2 081	53	2,6%
MULTI-ACCUEILS	826	719	87%	792	-73	-9,2%
VIE DE QUARTIER	650	709	109%	570	139	24,5%
CUISINE CENTRALE	332	306	92%	326	-20	-6,0%
ACTIVITES CULTURELLES	77	84	109%	76	9	11,2%
AUTRES	121	98	81%	103	-6	-5,3%
<b>PRODUIT DES DOMAINES</b>	<b>1 670</b>	<b>1 734</b>	<b>104%</b>	<b>1 805</b>	<b>-72</b>	<b>-4,0%</b>
STATIONNEMENT	1 322	1 339	101%	1 450	-111	-7,6%
REDEVANCE D'OCCUPATION DU	205	213	104%	215	-2	-1,0%
CONCESSIONS CIMETIERES	140	178	127%	140	37	26,6%
AUTRES	3	4	126%	0	4	
<b>REMBOURSEMENTS DE FRAIS</b>	<b>1 480</b>	<b>1 424</b>	<b>96%</b>	<b>1 542</b>	<b>-118</b>	<b>-7,6%</b>
LAVAL AGGLOMERATION	1 193	1 104	92%	1 242	-138	-11,1%
ASSOCIATIONS	84	87	104%	117	-30	-25,8%
SPAT	42	43	102%	42	1	2,7%
CCAS	72	63	88%	53	10	19,2%
THEATRE	6	2	39%	3	-1	s.o.
FOURRIERE	61	96	158%	54	42	78,2%
AUTRES	21	29	136%	31	-2	-5,6%
<b>TOTAL</b>	<b>7 036</b>	<b>7 208</b>	<b>102%</b>	<b>7 295</b>	<b>-87</b>	<b>-1,2%</b>

Les produits des services et du domaine se sont élevés en 2025 à 7,2 M€, selon la répartition suivante : produits des services 56 % (4,05 M€), produits des domaines 24 % (1,73 M€) et remboursements de frais 20 % (1,42 M€).



### 1.1.3.1. Les produits des services

Les produits des services se composent principalement des recettes des secteurs périscolaire et jeunesse à 53 % (2,13 M€), des multi-accueils à 18 % (0,72 M€), de la vie de quartier à 17 % (0,71 M€) et de la cuisine centrale à 8 % (0,31 M€).



Les produits des services sont en progression de +2,6 % comparativement à 2025. Une hausse principalement portée par la progression de la fréquentation des activités périscolaires et en particulier la restauration scolaire.

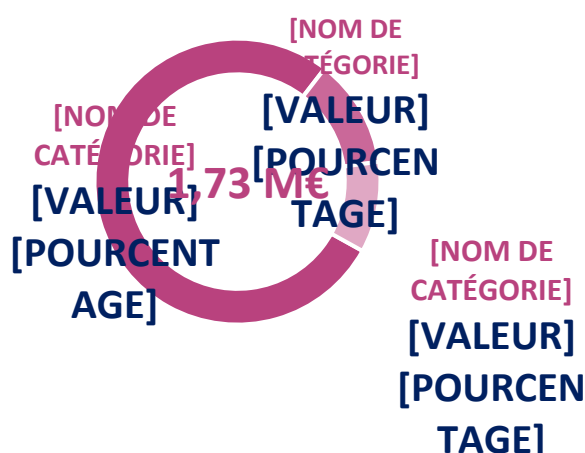
La baisse des produits de la petite enfance (multi-accueils) résulte d'une diminution du nombre de jours d'ouverture afin d'opérer des regroupements sur les périodes de vacances scolaires et ainsi limiter les remplacements et optimiser les taux d'occupation, le tout étant financé par la hausse des subventions CAF.

Quant à la hausse des recettes maisons de quartier (+25%), elle n'est qu'apparente. Elle est due à une erreur de comptabilisation en 2024 (voir ci-dessus).

Le taux d'exécution de ces recettes s'élève à 104 %.

### 1.1.3.2. Les produits des domaines

Les produits des domaines se composent principalement des recettes de stationnement pour 78 % (1,34 M€) au titre de la redevance et des forfaits post stationnement. Viennent s'ajouter les concessions des cimetières pour 10 % (0,18 M€) et les redevances du domaine public pour 12 % (0,21 M€) payées par les opérateurs pour leurs réseaux (Enedis, GRDF, Orange,...) et les chantiers lorsqu'ils occupent sur le domaine public (échafaudages,...).



En 2025, ces produits s'élèvent au total à 1,7 M€, ce qui correspond à une diminution de 0,072 M€, soit - 4 % par rapport à 2024 s'expliquant par la baisse des recettes de stationnement (-7,6 %). Cette baisse s'explique principalement par la comptabilisation d'un mois supplémentaire en 2024. Cette baisse conjoncturelle est compensée par une hausse des concessions cimetières (+27 %).

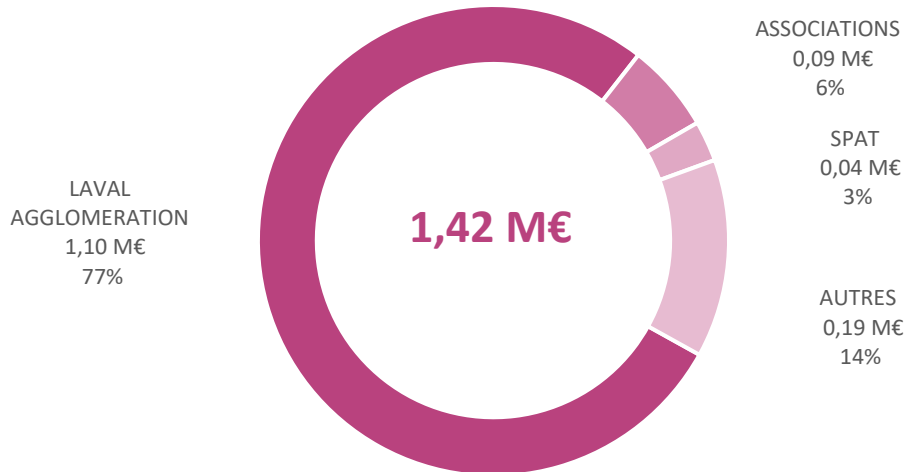
Le taux d'exécution du produit des domaines atteint 104 %.

### 1.1.3.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais se composent à 77 % des remboursements par Laval Agglomération, 1,10 M€, et notamment :

- Personnel mis à disposition (urbanisme, sport, cabinet etc.) : 197 K€ (-106 K€) correspondant au transfert des personnels à Laval Agglomération;
- Frais pour la subdélégation de la compétence eaux pluviales : 437 K€ (stable)
- Divers (carburant, Taxes foncières, téléphone etc) : 469 K€ (-33 K€).

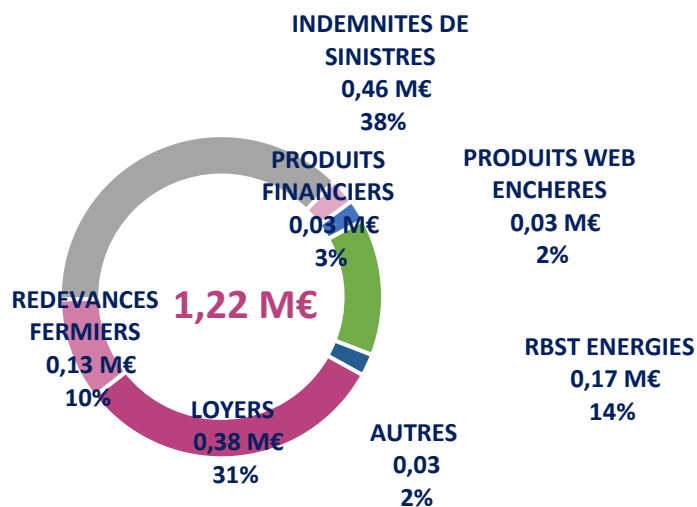
S'y ajoutent les remboursements par des associations (0,09 M€) essentiellement pour la mise à disposition de personnel communal. À noter également une augmentation des recettes de fourrière.



### 1.1.4. Les autres produits de fonctionnement

en milliers d'euro	BT 2025	CA 2025	Taux exécution	CA 2024	Evolution	Evo. %
TRAVAUX EN REGIE	0	0	s.o.	121	-121	s.o
LOYERS	322	382	119%	321	61	19%
REDEVANCES FERMIERS	126	126	100%	127	-1	-1%
PRODUITS FINANCIERS	28	32	113%	48	-17	-35%
INDEMNITES DE SINISTRE	414	458	111%	33	425	s.o
PRODUITS WEB ENCHERES	0	27	s.o.	61	-34	s.o
RBST ADMISSIONS EN NON VALEUR EAU /	1	0	s.o.	0	0	s.o
RBST ENERGIES	332	168	s.o.	0	168	s.o
AUTRES	0	23	s.o.	51	-28	s.o
PRODUITS EXCEPTIONNELS*	0	3	s.o.	17	-13	-80%
<b>TOTAL</b>	<b>1 223</b>	<b>1 218</b>	<b>100%</b>	<b>778</b>	<b>440</b>	<b>56%</b>

Les autres produits de fonctionnement s'élèvent à 1,2 M€ et se composent essentiellement de l'indemnité de sinistre perçue pour l'ALSH des Fourches (0,4 M€), des loyers perçus (0,4 M€), du remboursement de l'énergie (0,17 M€) et des redevances des fermiers (0,13 M€).



## 1.2. Les dépenses de fonctionnement

### REPÈRES

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	Montant en €/Habitant pour la catégorie démographique	
	LAVAL	National
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>	<b>1 154</b>	<b>1 619</b>
Charges de personnel (montant net)	718	950
Achats et charges externes (montant net)	249	345
Charges financières	31	36
Subventions versées	108	147
Contingents	22	102

Source DGFIP : Fiche AEF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) 2025

Population : 51 903 habitants

Nombre de Communes traitées pour la France entière : 54 (soit 58% de la catégorie démographique)

Nombre de Communes traitées pour la Région Pays de la Loire : 3 (soit 60% de la catégorie démographique) = Saint-Herblain, Cholet, et Laval, manquent Saint Nazaire, et la Roche-sur-Yon. Les données régionales étant incomplètes, elles ne sont pas présentées.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	Poids relatifs des postes de dépenses	
	LAVAL	National
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>		
Charges de personnel (montant net)	62%	59%
Achats et charges externes (montant net)	22%	21%
Charges financières	3%	2%
Subventions versées	9%	9%
Contingents	2%	6%

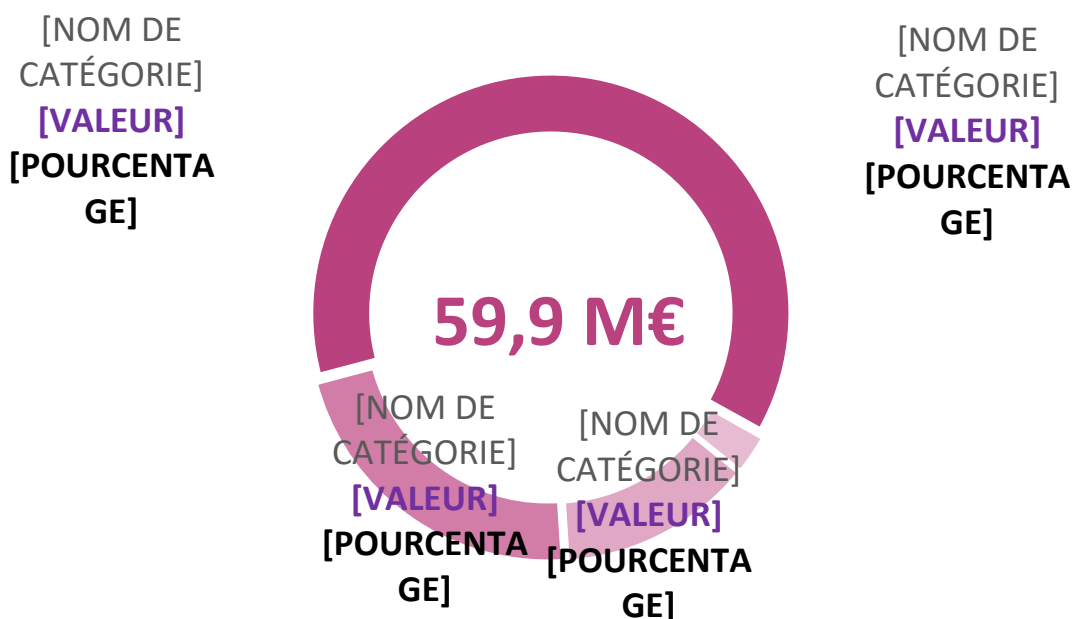
Tableau de synthèse des charges<sup>1</sup>:

en milliers d'euro	BT 2025	CA 2025	Taux exécution	CA 2024	Evolution	Evo. %
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 791	13 106	95%	14 292	-1 187	-8,3%
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	38 700	37 408	97%	38 495	-1 086	-2,8%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 063	7 888	98%	7 662	226	3,0%
66-CHARGES FINANCIERES	1 588	1 588	100%	2 609	-1 021	-39,1%
67-CHARGES SPECIFIQUES	84	61	72%	29	31	107,1%
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	-170	-174	102%	-174	0	0,0%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 056</b>	<b>59 877</b>	<b>96%</b>	<b>62 913</b>	<b>-3 036</b>	<b>-4,8%</b>

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 59,9 M€ en 2025.

Les dépenses réelles prises en compte dans le calcul de la CAF s'élève à 1 154 € par habitant pour la ville de Laval, un niveau très inférieur à la moyenne nationale de la strate (1 619 €) en raison du degré d'intégration et de mutualisation avec Laval Agglomération.

Elles se composent à 62 % des dépenses de personnel<sup>2</sup> (37,2 M€), à 22 % des charges à caractère général (13,1 M€), à 12 % des autres charges de gestion courante (7,9 M€) et 3 % des charges financières (1,6 M€).



Par rapport à 2024, elles sont en diminution de -3,036 M€ en 2025, soit -4,8 %. Comparativement au BP 2025, leur taux de réalisation s'élève à 96 %, représentant un différentiel entre le BP et le CA 2025 de 2 M€.

Cette baisse s'explique d'une part par la baisse des charges financières (-1 M€) lié à la fin du protocole d'accord avec DEPFA BANK, et d'autre part d'importants efforts de gestion et le développement de la mutualisation avec Laval Agglomération.

---

<sup>2</sup> dépenses de personnel nettes des atténuations de charge et hors masse salariale mutualisée avec Laval Agglomération

### 1.2.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel présentées au chapitre 012 sont retraitées ci-dessous des remboursements sur rémunération du chapitre 013 - atténuations de charges.

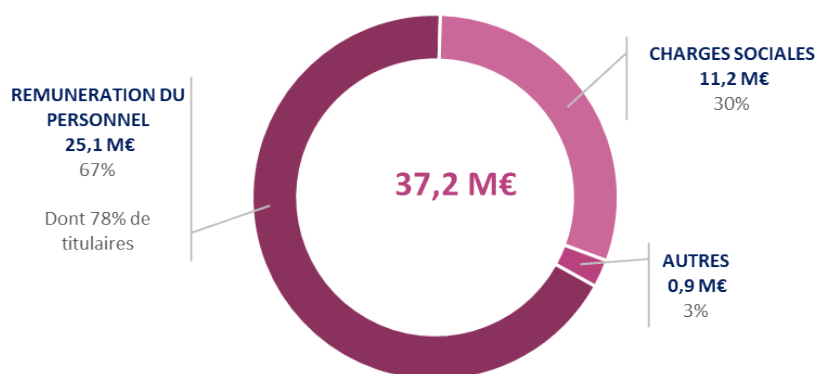
en milliers d'euro	BT 2025	CA 2025	Taux exécution	CA 2024	Evolution	Evo. %
<b>REMUNERATION DU PERSONNEL</b>	<b>26 526</b>	<b>25 102</b>	<b>95%</b>	<b>26 567</b>	<b>-1 465</b>	<b>-5,5%</b>
PERSONNEL TITULAIRE	20 685	19 637	95%	20 810	-1 172	-5,6%
PERSONNEL NON TITULAIRE	5 861	5 543	95%	5 782	-239	-4,1%
APPRENTIS	150	84	56%	148	-65	-43,5%
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION	-170	-163	s.o.	-174	11	-6,5%
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>11 058</b>	<b>11 236</b>	<b>102%</b>	<b>10 906</b>	<b>329</b>	<b>3,0%</b>
COTISATIONS URSSAF	4 611	4 498	98%	4 546	-47	-1,0%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	5 947	6 129	103%	5 867	262	4,5%
COTISATIONS AUX ASSEDIC	228	215	94%	226	-11	-4,7%
COTISATIONS AU CNFPT	229	214	93%	224	-11	-4,7%
PREVOYANCE PATRONALE	0	154		0	154	
AUTRES	43	30	69%	43	-13	-30,8%
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	0	-5	s.o.	0	-5	s.o.
<b>AUTRES</b>	<b>946</b>	<b>903</b>	<b>95%</b>	<b>848</b>	<b>55</b>	<b>6,5%</b>
MEDECINE DU TRAVAIL	180	240	133%	84	156	186,5%
PERSONNEL EXTERIEUR	293	300	102%	465	-165	-35,5%
ADHESION CNAS	236	236	100%	221	15	s.o.
ADHESION COSEM	162	74	46%	0	74	s.o.
REPAS DES AGENTS	25	25	100%	27	-2	-7,8%
CAPITAL DECES	50	29	58%	52	-23	s.o.
<b>TOTAL</b>	<b>38 530</b>	<b>37 241</b>	<b>97%</b>	<b>38 321</b>	<b>-1 080</b>	<b>-2,8%</b>

#### Mutualisation

Suite à l'extension de périmètre, la masse salariale mutualisée entre les collectivités de la Ville de Laval, Laval Agglomération et le CCAS a progressé de + 1,281 M€ pour atteindre un total de 13,446 M€ (estimation du bilan de mutualisation 2025). La part de la Ville atteindrait 8 379 M€ et est prélevée pour partie sur l'attribution de compensation de la Ville à hauteur de 7,5 M€ (+2 M€ par rapport à 2024) et le solde est refacturé par l'Agglomération au chapitre 011.

Les dépenses de personnel, qui s'élèvent en 2025 à 37,2 M€, se composent à 67 % (25,1 M€) de la rémunération des agents, à 30 % (11,2 M€) des charges sociales, et à 3 % (0,9 M€) de charges de personnel "autres" comprenant la médecine du travail, 0,2 M€, les personnels mis à disposition par Laval Agglomération, 0,3 M€ et la participation aux repas des agents, 0,03 M€, l'adhésion au Cnas et Cossem pour 0,3 M€ ainsi que le capital décès 0,03 M€.

## Répartition des charges de personnel 2025



Les charges de personnel diminuent de -2,8 % en raison principalement de la baisse des effectifs liée à la mutualisation alors que le poste charges sociales et patronales est impacté par la hausse de la cotisation CNRACL pour la deuxième année consécutive, et la mise en place de la prévoyance, et le poste « Autres » par l'augmentation de la médecine du travail (comptabilisation de la cotisation SPAT 2024 non rattachée sur l'exercice 2024).

### 1.2.1.1. La rémunération du personnel

La rémunération du personnel comprend les personnels titulaires (19,6 M€), les personnels non titulaires (5,5 M€) et les apprentis (0,084 M€). Par rapport à 2024, ces dépenses diminuent de -1,465 M€, soit -5,5 %.

Les principaux facteurs d'évolution en 2025 sont expliqués comme suit :

➤ Modification de la composition du personnel :

La répartition entre titulaires et contractuels est restée stable entre les deux exercices avec une rémunération qui évoluent respectivement de -0,13 % et +1,46 % par rapport à 2024.

➤ Augmentation réglementaire subie :

Hormis l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à hauteur de +0,186 M€ (+1,41%), il n'y a pas eu de revalorisation salariale s'imposant à la collectivité en 2025.

➤ Évolution volontaire choisie :

La diminution de la masse salariale des titulaires s'explique principalement par les effets de la mutualisation avec l'effet en année pleine des agents transférés au 1<sup>er</sup> mars 2024 à Laval Agglomération et de 15 agents supplémentaires à partir du 1<sup>er</sup> février 2025. Si l'on ajoute, les vacances de poste, la baisse du nombre de titulaires est évaluée à 31 ETP entre les deux exercices. Outre ces éléments, la masse salariale des crèches baisse de 165 K€ entre les deux exercices du fait des regroupements effectués afin de limiter les remplacements et optimiser le taux d'occupation.

Le recours à des contractuels non permanents (renfort, saisonniers, accroissement d'activité) est resté stable à 114 ETP. Le nombre de contractuels sur poste permanent a diminué de 6 ETP ce qui explique la diminution de la rémunération des non titulaires.

Le coût moyen mensuel (brut chargé d'un ETP) d'un agent municipal est de 2 942 € en 2025 contre 2 924 € en 2024 soit une hausse de +0,61 %.

### 1.2.1.2. Les charges sociales

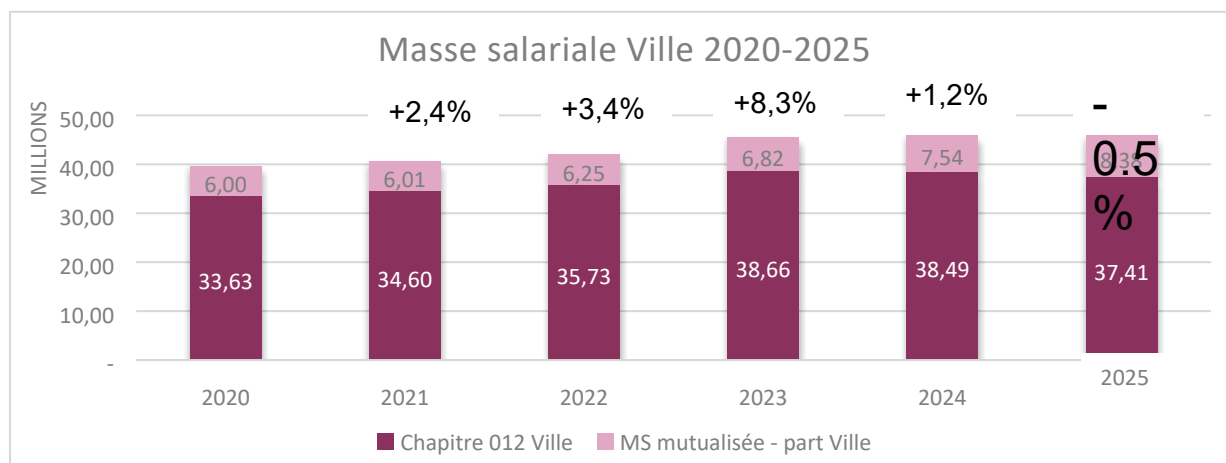
Les charges sociales, qui s'élèvent à 11,24 M€, augmentent de +3 %. Cette augmentation est due à la hausse de la cotisation pour la CNRACL pour la deuxième année consécutive. Toutefois, la mutualisation des effectifs permet de la compenser en partie. En outre, une part résulte de la mise en œuvre de la prévoyance patronale dans le cadre d'un contrat groupe (+154 K€).

### 1.2.1.3. Les autres dépenses de personnel

Les autres dépenses de personnel se composent principalement :

- de la médecine du travail (0,24 M€), l'augmentation constatée résulte de la comptabilisation de deux ans de cotisation au SPAT (2024 et 2025) en raison d'un non rattachement de la somme fin 2024,
- des personnels extérieurs (0,3 M€), notamment des mises à disposition de Laval Agglomération. Ces mises à disposition en nette diminution (-168 K€) concernent les agents du service de l'eau pour la compétence eaux pluviales, de l'urbanisme opérationnel et le service commun du cabinet du maire-président,
- de l'adhésion au CNAS (0,24 M€),
- de l'adhésion au COSEM (0,074 M€), transfert de chapitre entre 2024 et 2025,
- de la participation aux repas des agents (0,03 M€),
- du versement du capital décès (0.03)

Évolution de la masse salariale totale (012 + MS mutualisée) depuis 2020 :

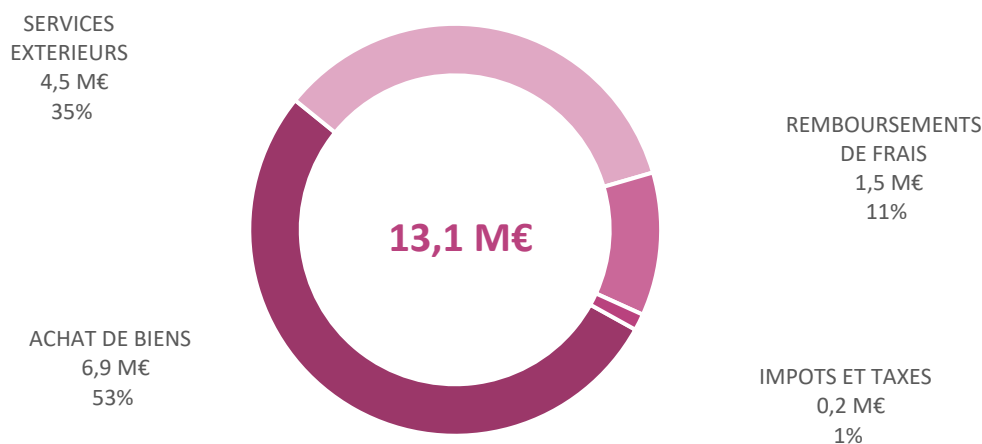


## 1.2.2. Les charges à caractère général

en milliers d'euro	BT 2025	CA 2025	Taux exécution	CA 2024	Evolution	Evo. %
<b>ACHATS DE BIENS</b>	<b>6 974</b>	<b>6 916</b>	<b>99%</b>	<b>7 331</b>	<b>-415</b>	<b>-5,7%</b>
ENERGIES	3 385	3 307	98%	3 687	-380	-10%
DENREES ALIMENTAIRES	1 581	1 629	103%	1 683	-54	-3%
PRODUITS D'ENTRETIEN	177	170	96%	179	-9	-5%
FOURNITURES	1 342	1 339	100%	1 309	30	2%
PETIT EQUIPEMENT	488	472	97%	474	-3	-1%
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>5 180</b>	<b>4 545</b>	<b>88%</b>	<b>4 730</b>	<b>-185</b>	<b>-3,9%</b>
LOYERS ET CHARGES	361	277	77%	325	-48	-15%
PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE	823	796	97%	898	-102	-11%
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	390	355	91%	372	-17	-5%
PRESTATIONS DE SERVICES	27	33	124%	16	18	110%
LOCATIONS MOBILIERES	386	415	108%	393	22	6%
ASSURANCES	464	451	97%	407	44	11%
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	152	142	94%	165	-23	-14%
HONORAIRES	578	294	51%	460	-166	-36%
TRANSPORT	264	209	79%	335	-126	-38%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	226	108	48%	112	-5	-4%
AUTRES	1 508	1 464	97%	1 247	217	17%
<b>REMBOURSEMENTS DE FRAIS</b>	<b>1 441</b>	<b>1 474</b>	<b>102%</b>	<b>2 035</b>	<b>-561</b>	<b>-27,5%</b>
L'AVAIL AGGLOMERATION	1 429	1 455	102%	2 024	-569	-28%
BUDGETS ANNEXES		0	s.o.	0	0	s.o.
AUTRES	11	19	s.o.	10	9	87%
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>197</b>	<b>170</b>	<b>86%</b>	<b>196</b>	<b>-27</b>	<b>-13,6%</b>
TAXES FONCIERES	170	164	96%	166	-2	-1%
AUTRES	27	6	22%	30	-24	-81%
<b>TOTAL</b>	<b>13 791</b>	<b>13 105</b>	<b>95%</b>	<b>14 292</b>	<b>-1 187</b>	<b>-8,3%</b>

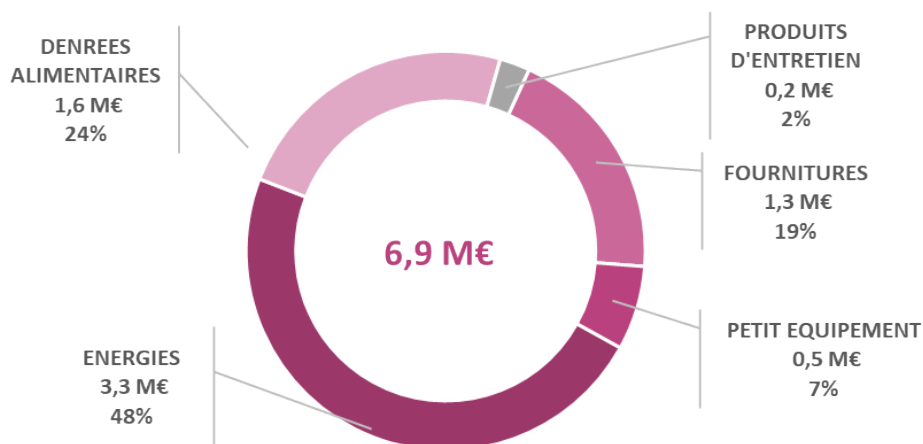
Après avoir progressé en 2022 et 2023 (+22 %) à cause de la poussée inflationniste et l'envolée des prix de l'énergie, et avoir légèrement reflué en 2024 (-0,6 %) si l'on neutralise les effets de la mutualisation, ce chapitre diminue de -8,3 % en 2025. Hors effet mutualisation constaté en 2024, la diminution est de -5,5 %.

En 2025, les charges à caractère général se sont élevées à 13,1 M€. Elles se composent à 53 % des achats de biens (6,9 M€), à 35 % des services extérieurs (4,5 M€) et à 11 % des remboursements de frais (1,5 M€). Leur taux de réalisation par rapport au BP est de 95 %.



### 1.2.2.1. Les achats de biens

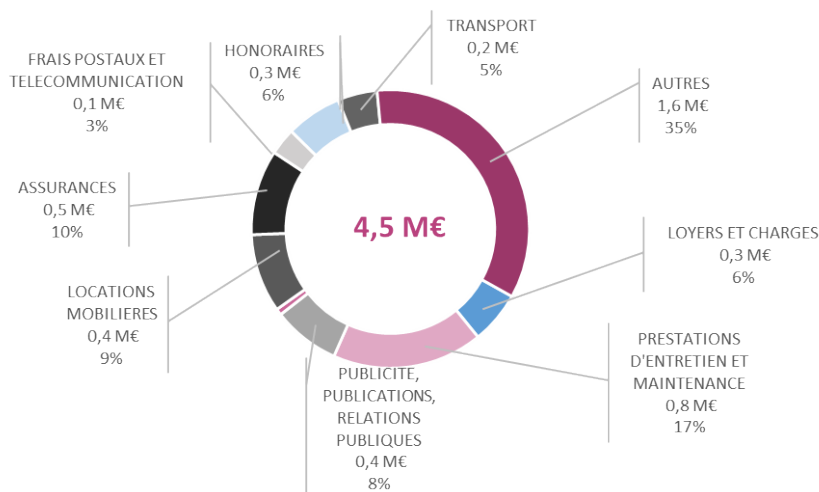
En 2025, les achats de biens s'élèvent à 6,9 M€, répartis comme suit : 48 % pour les dépenses d'énergie (soit 3,3 M€), 24 % pour les denrées alimentaires (1,6 M€), 19 % pour les fournitures (1,3 M€), 7 % pour les petits équipements (0,5 M€) et 2 % pour les produits d'entretien (0,2 M€).



Par rapport à 2024, les achats de biens reculent pour une deuxième année consécutive (-5,7%), principalement en raison de la baisse du poste énergie de -10 % (-0,380 M€) et des denrées alimentaires (-3 %). L'évolution du poste énergie est toutefois difficile à analyser étant donné les régularisations effectuées par EDF pour réparer des erreurs de facturation des années 2022 et 2023. Après la forte augmentation du coût des denrées du fait de l'inflation, il est noté une maîtrise de ce poste de dépense.

### 1.2.2.2. Les services extérieurs

Les services extérieurs ont représenté en 2025 un budget de 4,5 M€. Ils se décomposent de la façon suivante:



Les services extérieurs enregistrent une baisse de -3,9 % par rapport à 2024, soit -0,185 M€.

Parmi les principaux facteurs d'évolution figurent :

- une réduction des loyers de 15 % et des prestations de maintenance et d'entretien de 11% par rapport à 2024, le niveau reste toutefois supérieur aux exercices 2021 à 2023;
- une réduction des honoraires de 36 % et des frais de transport de 38 %;
- une augmentation des frais d'assurance de 11 %;
- une augmentation de 17 % des autres composantes qui représentent 1,5 M€ liés à des éléments ponctuels comme l'accueil du Tour de France ou l'inauguration de la place du 11 novembre;

#### 1.2.2.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais portent essentiellement sur le bilan des services mutualisés qui diminuent de 28 % par rapport à 2024, L'augmentation ponctuelle de 2024 résultait du préfinancement de l'extension des services communs intervenue début 2024.

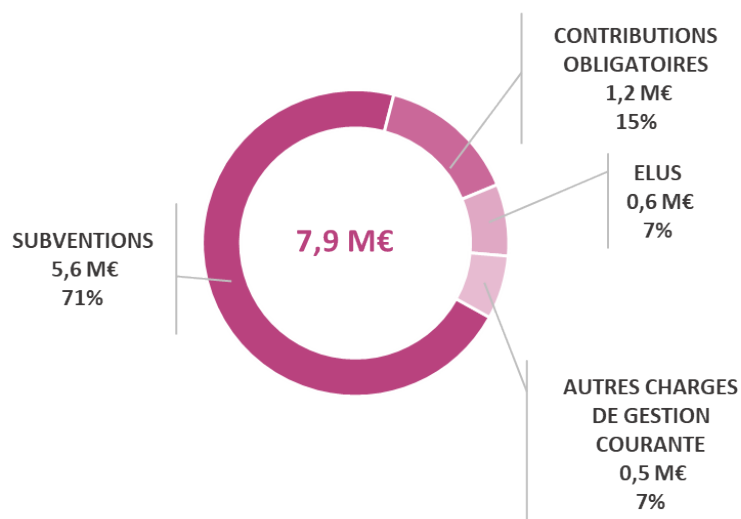
#### 1.2.2.4. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes concernent essentiellement la taxe foncière payée par la ville pour certains de ses bâtiments. La charge constatée en 2025 de 0,164 M€ est stable.

### 1.2.3. Les autres charges de gestion courante

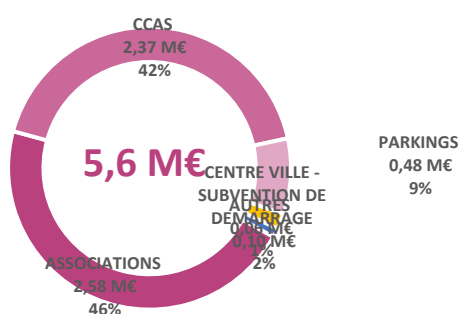
en milliers d'euro	BT 2025	CA 2025	Taux exécution	CA 2024	Evolution	Evo. %
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>5 623</b>	<b>5 598</b>	<b>100%</b>	<b>5 754</b>	<b>-156</b>	<b>-3%</b>
ASSOCIATIONS	2 603	2 584	99%	2 601	-17	-1%
DEPARTEMENT	56	56	100%	56	0	s.o.
CENTRE VILLE - SUBV D' EQUILIBRE DEMARRAGE	100	100	100%	0	100	s.o.
AUTRE ORGANISMES PUBLICS	0	0		1	-1	s.o.
CCAS	2 374	2 374	100%	2 560	-186	-7%
PARKINGS	491	484	99%	536	-52	-10%
<b>CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES</b>	<b>1 175</b>	<b>1 164</b>	<b>99%</b>	<b>1 066</b>	<b>98</b>	<b>9%</b>
ECOLES PRIVEES	1 138	1 128	99%	1 033	95	9%
COMMUNES	11	10	94%	13	-2	-19%
SPA	26	26	100%	21	5	s.o.
<b>ELUS</b>	<b>598</b>	<b>597</b>	<b>100%</b>	<b>584</b>	<b>13</b>	<b>2%</b>
INDEMNITES	461	461	100%	461	0	0%
CHARGES SOCIALES	125	123	99%	122	2	1%
FRAIS DE MISSION ET FORMATION	12	13	115%	2	11	561%
<b>PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>104%</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>37%</b>
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	13	26	199%	9	17	192%
CREANCES ETEINTES	15	3	s.o.	12	-9	-76%
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>638</b>	<b>499</b>	<b>78%</b>	<b>235</b>	<b>264</b>	<b>s.o.</b>
REGULARISATION CREDITS DE TVA MOS		0	s.o.	0	0	s.o.
DROITS UTILISATION INFORMATIQUE	124	117	94%	16	101	s.o.
INDEMNITES IMPREVISIONS		0		98	-98	s.o.
INDEMNISATION NEUTRALISATION PARKINGS	15	11	75%	-1	12	s.o.
INDEMNISATION - ACPV CENTRE VILLE	231	100	43%	82	18	s.o.
COMPLEMENT DE PRIX FERRIE	263	263	100%	0	263	s.o.
DIVERS	5	8	s.o.	40	-32	s.o.
<b>TOTAL</b>	<b>8 063</b>	<b>7 888</b>	<b>98%</b>	<b>7 661</b>	<b>227</b>	<b>3%</b>

En 2025, les autres charges de gestion courante atteignent 7,9 M€. Elles sont majoritairement constituées des subventions, qui représentent 71 % de l'enveloppe, soit 5,6 M€. Viennent ensuite les contributions obligatoires, à hauteur de 1,2 M€, soit 15 % du total. Les dépenses liées aux élus s'élèvent à 0,6 M€, correspondant à 7 % des charges, tandis que les autres charges ponctuelles représentent 0,5 M€, soit 7 % de l'ensemble.



### 1.2.3.1. Les subventions

Les subventions s'élèvent à 5,6 M€ en 2025, elles se répartissent en trois catégories : les subventions versées aux associations qui représentent 46 %, soit 2,58 M€, la subvention allouée au CCAS qui s'élève à 2,37 M€ (46 %), et la subvention au budget annexe dédié aux parkings s'élève à 0,48 M€, correspondant à 9 % du total.



Malgré la nécessité de maîtrise des charges de fonctionnement dans le cadre du BP, le soutien aux associations a été maintenu. La réduction de la subvention au CCAS a été possible grâce à un bon résultat de l'établissement en 2024.

### 1.2.3.2. Les contributions obligatoires

Les contributions obligatoires comprennent quasi exclusivement les contributions versées aux écoles privées (97 %) qui représente 1,128 M€. Celles-ci augmentent de +9 % en raison de l'augmentation de leurs effectifs.

### 1.2.3.3. Les dépenses relatives aux élus

Les dépenses relatives aux élus (0,597 M€) comprennent les indemnités (0,461 M€), les charges sociales (0,123 M€) et les frais de mission et de formation. Elles progressent de + 2 % en raison de l'augmentation des frais de formation (+11 K€) alors que les indemnités sont stables.

### 1.2.3.4. Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables s'élèvent en 2025 à 29 K€. Ce niveau est similaire à celui constaté depuis 2021.

## 1.2.4. Les charges financières

en milliers d'euro	BT 2025	CA 2025	Taux exécution	CA 2024	Evolution	Evo. %
<b>INTERETS</b>	<b>1 513</b>	<b>1 561</b>	<b>103%</b>	<b>1 512</b>	<b>49</b>	<b>3%</b>
INTERETS ECHUS	1 513	1 613	107%	1 575	38	2%
INTERETS NON ECHUS	0	-52	s.o.	-62	11	-17%
<b>AUTRES</b>	<b>75</b>	<b>27</b>	<b>36%</b>	<b>1 097</b>	<b>-1 070</b>	<b>-98%</b>
JAMBE PAYEUSE SWAP	40	0	s.o.	0	0	
INDEMNITE DEPFA		0		1 094	-1 094	-100%
AUTRES	35	27	77%	3	24	977%
<b>TOTAL</b>	<b>1 588</b>	<b>1 588</b>	<b>100%</b>	<b>2 609</b>	<b>-1 021</b>	<b>-39%</b>

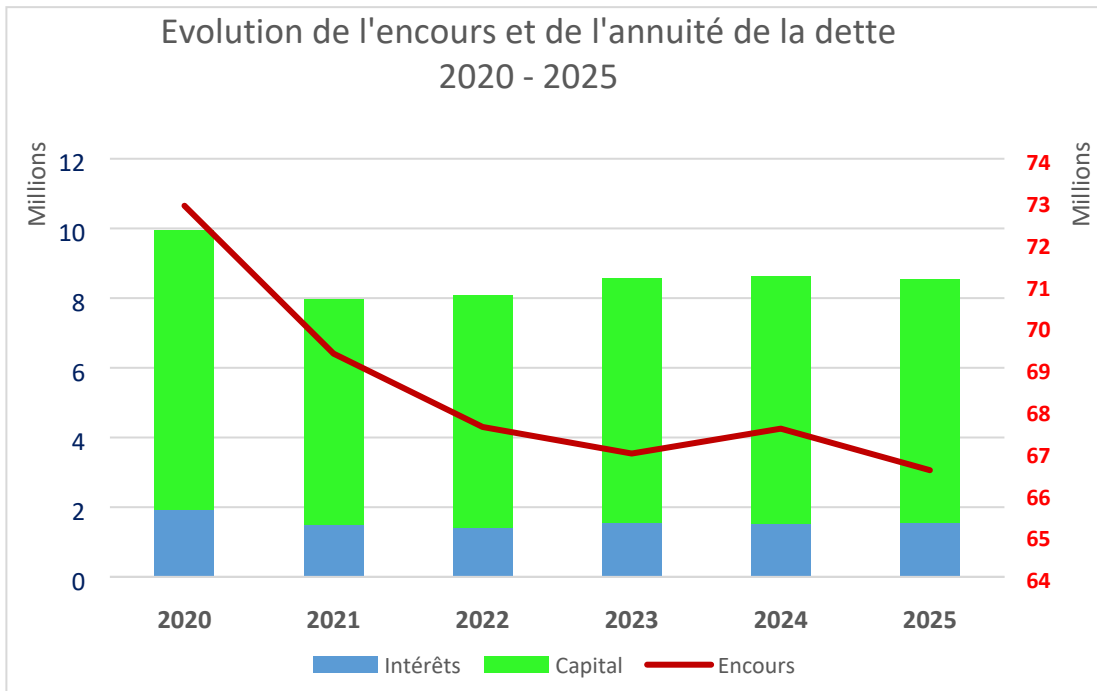
En 2025, les charges financières s'établissent à 1,6 M€. Elles diminuent de 1 M€ du fait du versement de la soulte prévue par le protocole transactionnel signé en 2017 avec DEPFA Bank. Hors effet indemnité, elles augmentent de 5 %. Le taux moyen des intérêts de la dette (+2,4 %) reste très compétitif au regard des taux de marché constatés sur 2025.

## 1.2.5. Les dépenses exceptionnelles

Les autres dépenses exceptionnelles s'élèvent à 61 K€ et concernent les annulations de titres.

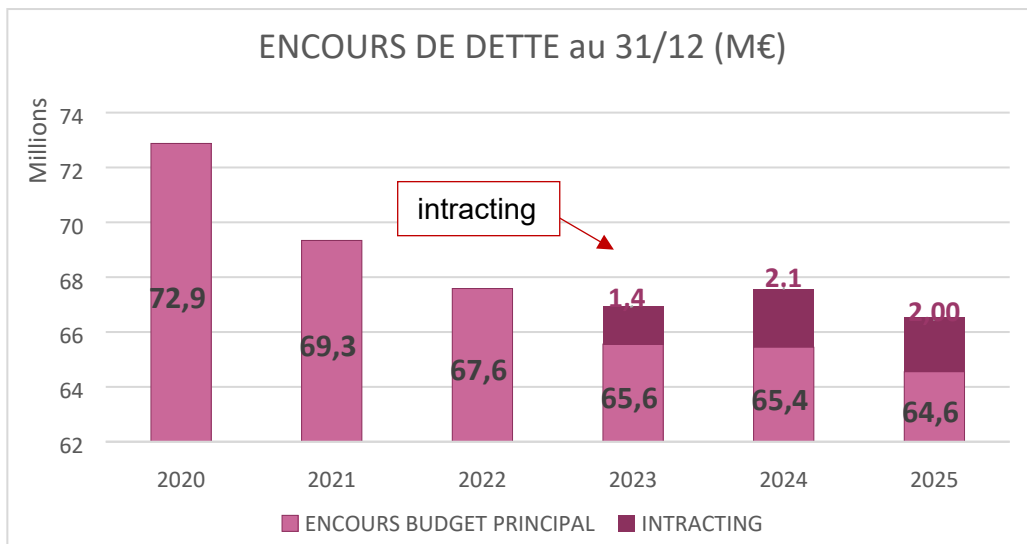
## 2. LA DETTE

### 2.1. Poursuite du désendettement de la Ville



L'endettement du budget principal de la Ville de Laval demeure important mais il tend à se résorber depuis 2019 puisque l'encours global a reculé de 9,7 M€ ce qui a permis d'alléger l'annuité de 2 M€ dès 2021.

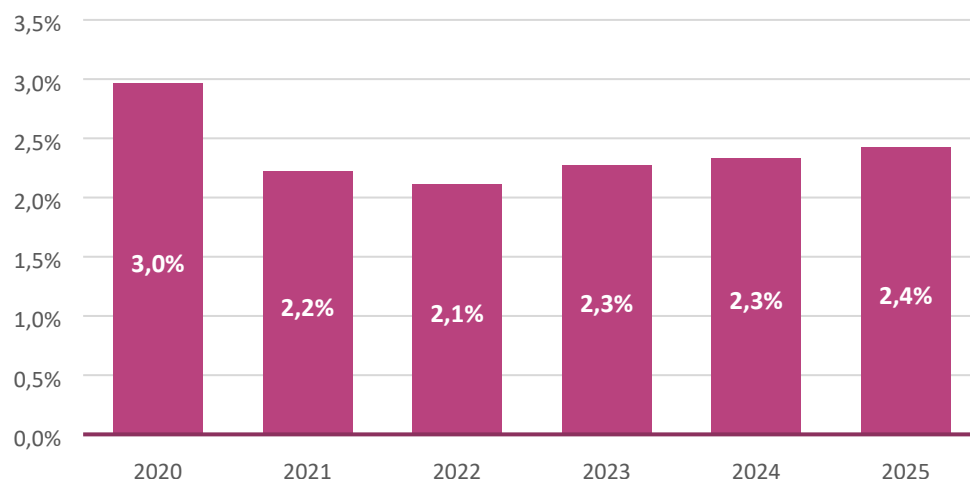
L'encours de la dette s'élève à 66 552 M€ au 31/12/25 (dont 2 M€ d'intracting), soit 1 282 € par habitant, ce montant est de 1 380 € à l'échelle nationale.



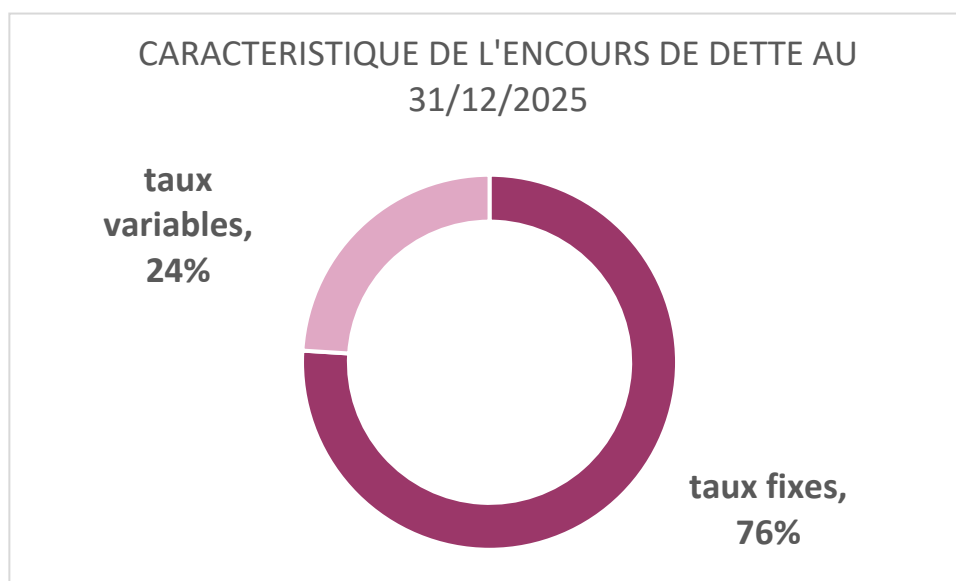
## 2.2. Une dette "sécurisée"

Le taux d'intérêt moyen se maintient à 2,4 % en 2025 dans la fourchette constatée depuis 2021.

Taux d'intérêt moyen



Il convient de souligner la composition de l'encours de la dette, qui répond aux préconisations financières d'une structuration pour 75% de taux fixe, et 25% de taux variables, permettant de stabiliser les variations de charges financières. La part variable augmente entre les deux exercices en raison de la souscription en 2025 d'un emprunt sur euribor 3M pour 6 M€.

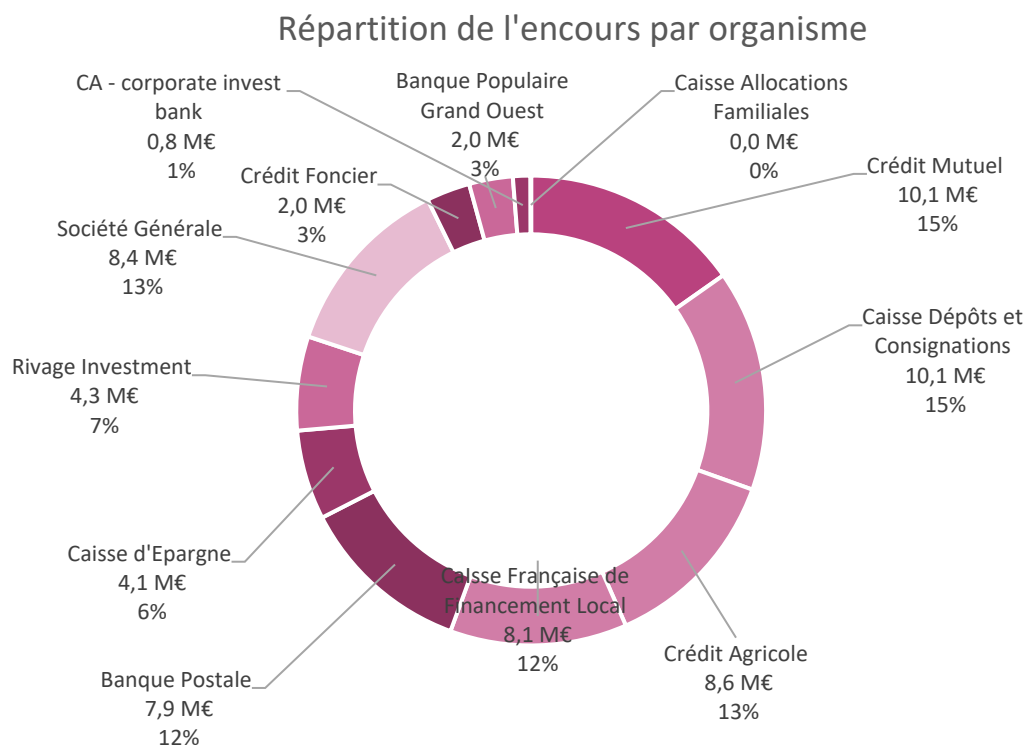


98 % de l'encours de la ville est sécurisé et relève du niveau 1A de la classification Gissler. 2 % appartiennent à la catégorie B du fait d'un prêt dépendant de l'inflation et de l'euribor 12 mois mais plafonné à 6,47 % et un prêt de la BEI à un taux alternatif lié à l'euribor 3 mois.

La ville de Laval compte onze organismes créanciers concentrés principalement sur six organismes, représentant 74% de l'encours :

- le Crédit Mutuel (15 %),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (15 %).
- le Crédit Agricole (14 %),
- la Caisse Française de Financement Local (12 %),

- la Banque Postale (12%)
- Caisse d'épargne (6 %)



### **2.3. Caractéristiques du nouveau prêt contracté en 2025 pour 6 M€**

Dans un contexte de marché en reflux (baisse de l'inflation induisant une baisse des taux directeurs de la BCE) par rapport aux années 2023 et 2024 mais restant à des niveaux élevés, la consultation bancaire 2025 témoigne de la qualité retrouvée de la signature de la Ville.

Sept établissements bancaires — la Banque des Territoires, la Banque Populaire Grand Ouest, la Banque Postale, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, Rivage Investment et la Société Générale — ont répondu à l'appel d'offres, permettant d'atteindre un taux de couverture de 480 %, aussi bien à taux fixe qu'à taux variable.

La Ville a contracté un emprunt de 6 000 000 € auprès de la Société Générale à taux variable euribor 3M +0.57 % sur 20 ans avec des échéances trimestrielles, flooré à 2 %. La baisse de l'inflation et des taux directeurs étant favorable à une amélioration des conditions de financement à court terme, en particulier via l'euribor, la souscription de cet emprunt a permis de bénéficier de meilleures conditions financières qu'un taux fixe au moment de la souscription (3,48%). Le contrat permet en outre, dans le cadre d'une gestion active de la dette, de bloquer des conditions de sortie à taux fixe.

Il convient de souligner qu'après intégration de ce nouvel emprunt de 6 M€, la ville de Laval parvient à diminuer son encours de 0,9 M€ alors que l'exercice 2025 se caractérise par un niveau d'investissement soutenu de fin de mandat.

### 3. LES INDICATEURS DE GESTION

#### 3.1. Les soldes intermédiaires de gestion

L'évaluation de la santé financière d'une collectivité repose sur quatre soldes intermédiaires de gestion :

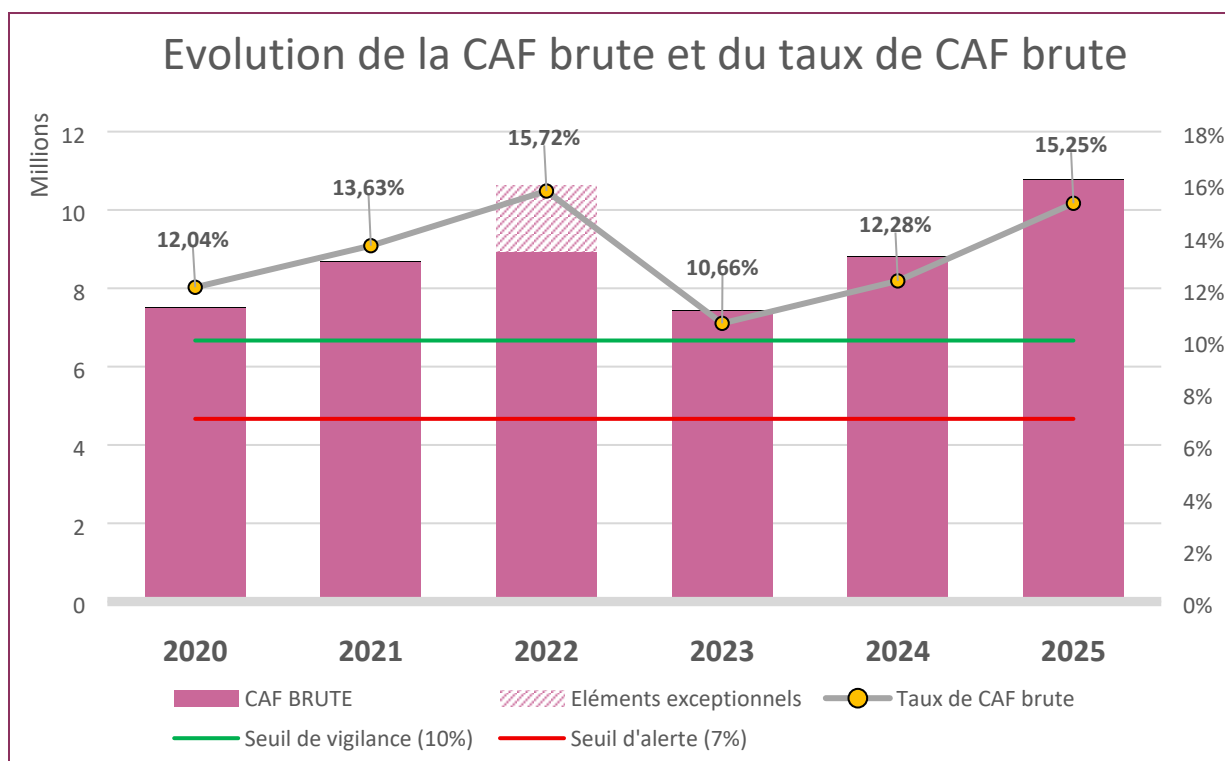
- L'excédent brut courant qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant ;
- L'excédent de gestion qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, hors intérêt. Par rapport à l'excédent brut courant, il tient compte de l'exceptionnel ;
- La capacité d'autofinancement (CAF) brute qui correspond à la différence entre les produits et charges de fonctionnement. Par rapport à l'excédent de gestion, elle tient compte des intérêts de la dette,
- La capacité d'autofinancement nette qui correspond à la CAF brute réduit du remboursement en capital de la dette. Elle correspond à ce qui peut être affecté au financement des investissements.

en milliers d'euro	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 120	6 351	7 287	6 967	7 295	7 208
72-TRAVAUX EN RÉGIE	254	182	0	271	121	0
73-IMPOTS ET TAXES	38 397	40 016	41 671	44 103	44 791	43 322
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 013	16 744	17 969	17 836	19 011	19 324
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	450	348	390	601	593	1 183
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	-60	-42	-61	-54	-153	-404
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>62 173</b>	<b>63 599</b>	<b>67 256</b>	<b>69 724</b>	<b>71 657</b>	<b>70 634</b>
011-CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	9 777	11 214	12 025	13 874	14 292	13 106
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	33 634	34 602	35 734	38 656	38 495	37 408
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 622	6 108	6 233	7 296	7 662	7 888
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	-165	-167	-258	-181	-174	-163
<b>- CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>49 868</b>	<b>51 757</b>	<b>53 734</b>	<b>59 645</b>	<b>60 275</b>	<b>58 240</b>
<b>= EXCÉDENT BRUT COURANT</b>	<b>12 306</b>	<b>11 842</b>	<b>13 521</b>	<b>10 080</b>	<b>11 382</b>	<b>12 394</b>
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	83	135	99	11	17	3
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 716	592	500	23	29	61
<b>= EXCÉDENT DE GESTION</b>	<b>10 673</b>	<b>11 385</b>	<b>13 012</b>	<b>10 068</b>	<b>11 370</b>	<b>12 337</b>
+PRODUITS FINANCIERS	6 622	104	173	36	48	32
- INTÉRÊTS DE LA DETTE	3 172	2 691	2 566	2 668	2 609	1 588
<b>= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>7 500</b>	<b>8 694</b>	<b>10 619</b>	<b>7 436</b>	<b>8 809</b>	<b>10 780</b>
- REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	8 033	6 469	6 762	7 026	7 113	6 993
<b>= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>-533</b>	<b>2 225</b>	<b>3 857</b>	<b>410</b>	<b>1 696</b>	<b>3 787</b>

#### 3.2. Une CAF nette en consolidation

Malgré un recul des produits de fonctionnement courant (baisse de l'attribution de compensation et atonie des ressources fiscales), l'excédent brut courant progresse de 1 M€ en 2025 grâce à une réduction importante des charges de fonctionnement courantes lié à la mutualisation et aux efforts de gestion annoncés lors du budget primitif.

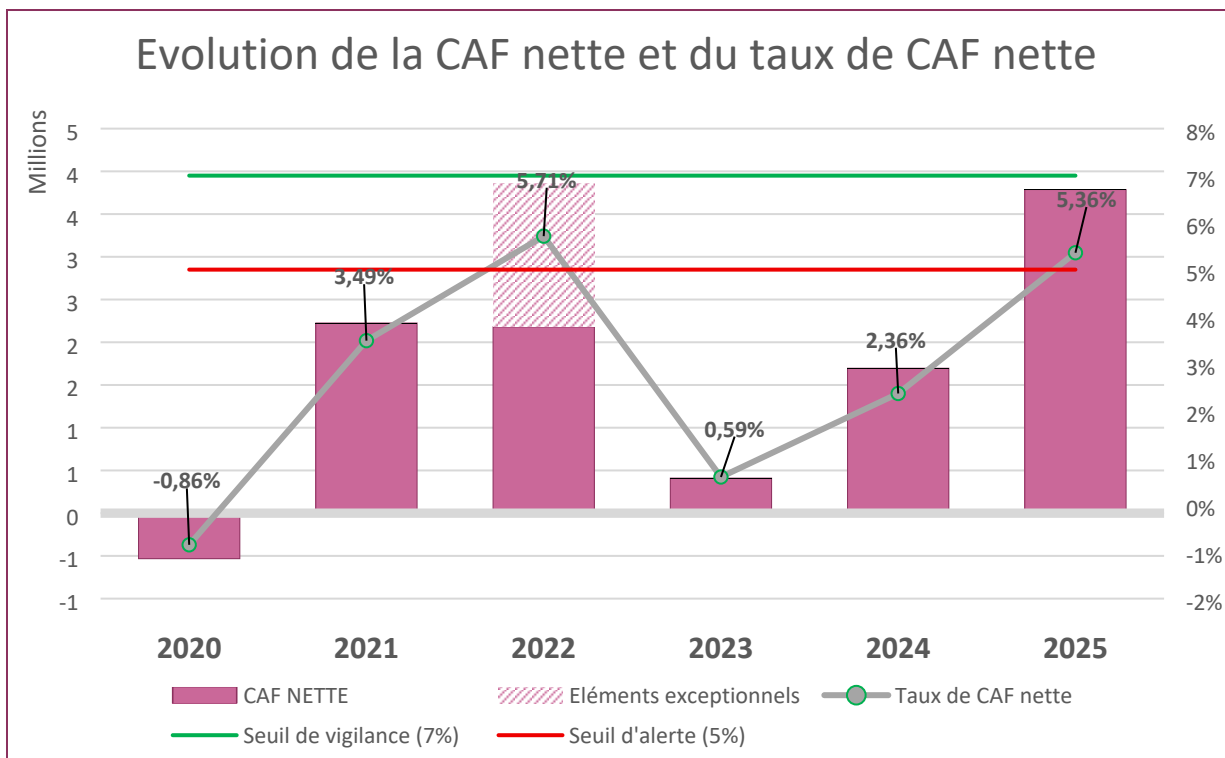
La CAF brute est donc portée par cet excédent de gestion et par l'allègement des charges financières (-1,1 M€). Elle progresse ainsi de 2 M€. Le niveau de CAF brut par habitant atteint 208 € et réduit l'écart constaté entre la Ville de Laval et la moyenne nationale (257 €).



Compte tenu d'un endettement maîtrisé, la CAF nette suit la même tendance et s'améliore nettement. Elle retrouve son niveau de 2022 sachant que sur cet exercice, 1,7 M€ de produits étaient de nature exceptionnels.

Après un exercice 2023 touché par la poussée inflationniste, un exercice 2024 en redressement mais impacté par des charges financières importantes, l'exercice 2025 marque une consolidation structurelle de la CAF nette.

Néanmoins, quoiqu'en forte progression, le niveau de CAF nette par habitant (75 €) reste en de sous le niveau national (112 €) et ne permet pas encore de financer les investissements récurrents qui représentent 6,5 M€ en 2025. En outre, les produits de fonctionnement courant sont portés par un bon niveau de DMTO, ressource fortement liée à la conjoncture.

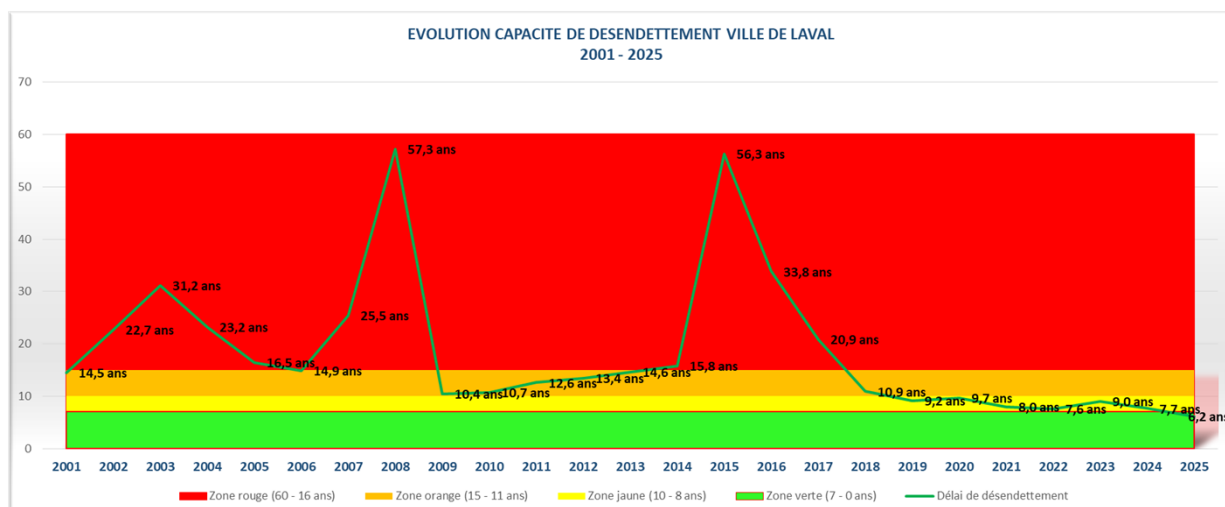


### **Une capacité de désendettement favorisée par la progression de la CAF**

La capacité de désendettement correspond au nombre d'année que mettrait la collectivité à se désendetter si elle consacrait l'intégralité de sa CAF brute au remboursement de la dette. Il s'agit d'un indicateur de solvabilité d'une collectivité.

Une durée inférieure à 7 ans témoigne d'une situation financière saine. Après avoir connu des niveaux très inquiétants (57 ans en 2008 et 56 ans en 2015), pour la première fois depuis plus de 25 ans la commune passe sous la barre des 7 ans avec une capacité de désendettement de 6,2 ans en 2025.

Un tel niveau de capacité de désendettement démontre un assainissement de la situation financière de la ville de Laval qu'il convient de maintenir.



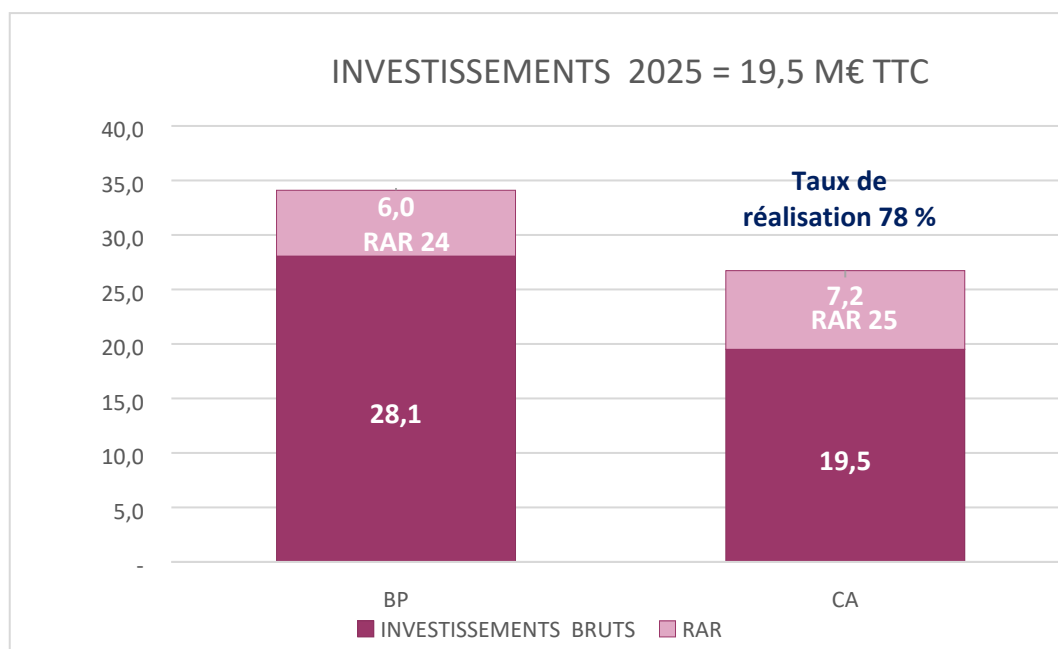
## 4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 4.1. Des investissements à la hausse

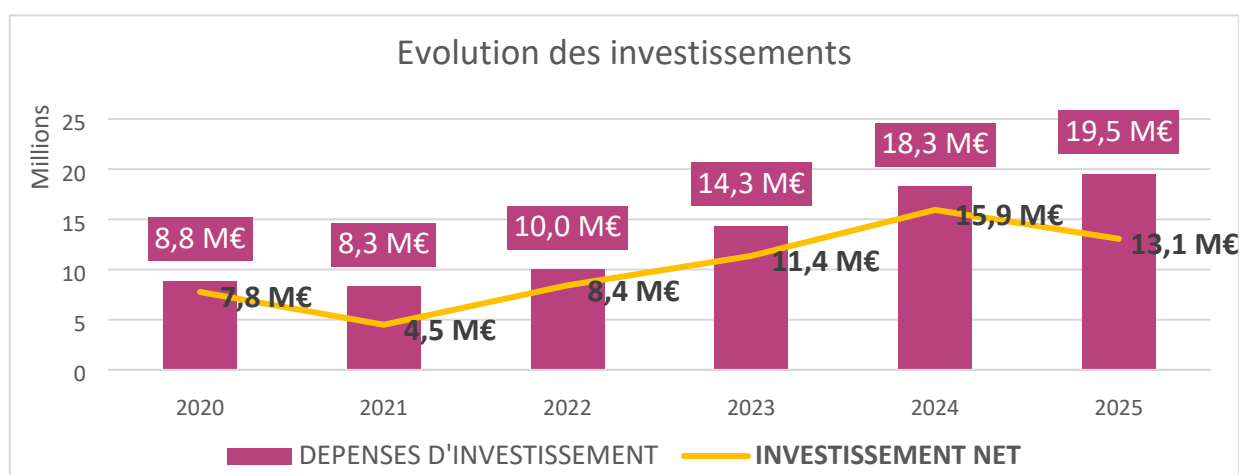
Conformément aux orientations du projet de mandat visant à dynamiser la politique d'investissement de la Ville de Laval, un montant de 19,5 M€ de travaux a été réalisé en 2025 en progression de +1,2 M€ par rapport à 2024 ce qui représente 74 % de plus que le niveau moyen constaté depuis 10 ans (11,2 M€).

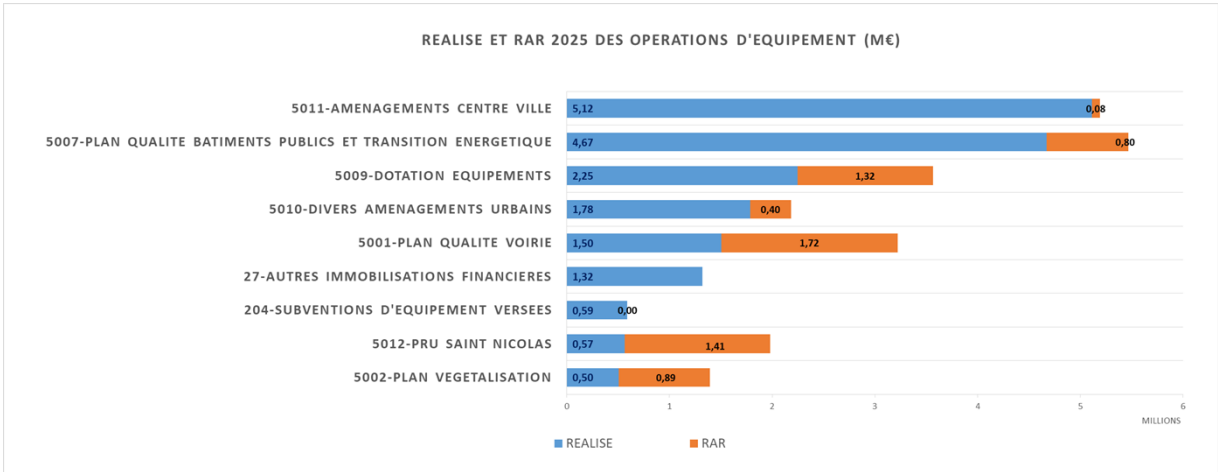
En intégrant les restes à réaliser de l'exercice (RAR 2025), à hauteur de 7,2 M€, le montant consolidé des investissements atteint 26,7 M€, soit un taux d'exécution valorisé à 78 % par rapport aux crédits ouverts (34,1 M€).

Quoiqu'en progression, le niveau d'investissement brut par habitant (369 €) demeure modeste au regard du niveau national (502 €) pour les collectivités de strate comparable.



Ces 19,5 M€ s'inscrivent néanmoins dans une hausse significative et régulière des investissements réalisés depuis 2020.

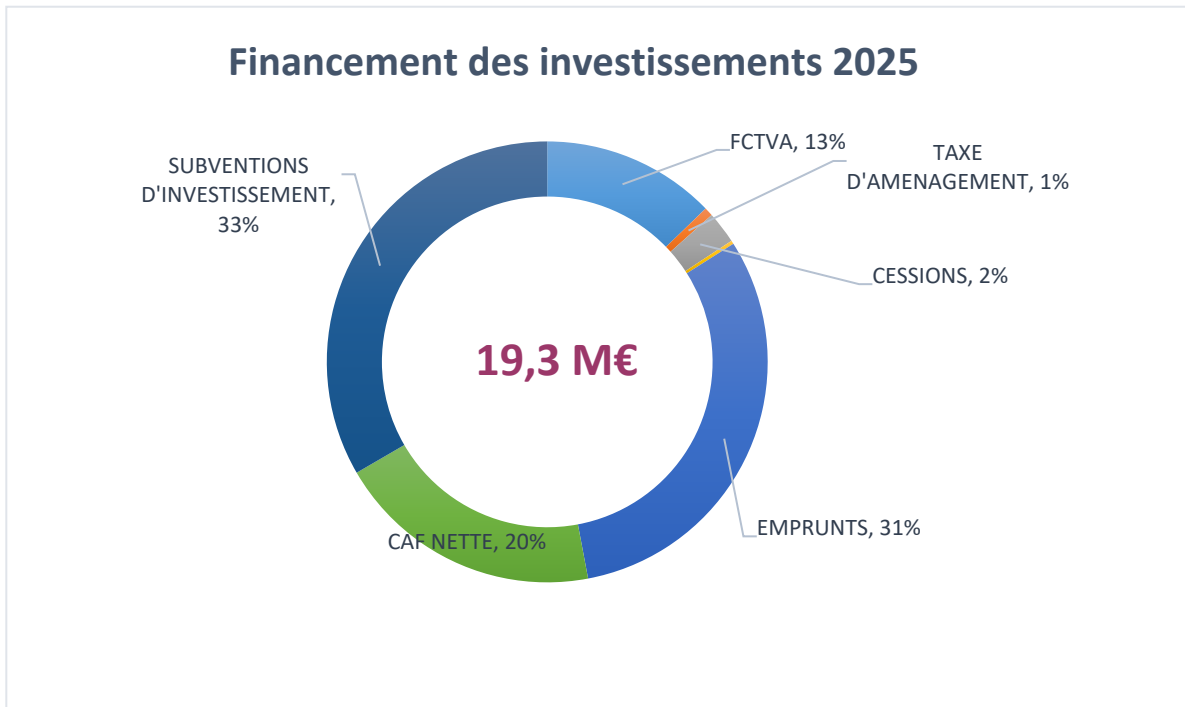




Le graphique ci-dessus présente les principaux investissements réalisés ou engagés en 2025 par opération d'équipement. Outre la fin des travaux de la place du 11 novembre (6,5 M€), les principaux investissements 2025 ont consisté en la poursuite des 7 plans qualité pour entretenir et rénover le patrimoine municipal avec près de 6 M€ réalisés pour l'entretien des bâtiments et près de 1,5 M€ au titre de la voirie. On peut noter également que 2 M€ ont été affectés à divers aménagements urbains et près de 1 M€ au plan de végétalisation.

#### 4.2. Le financement des investissements

En 2025, la ville de Laval a financé ses investissements de 19,5 M€ à hauteur de 33 % par les subventions d'équipement, 31% par l'emprunt (6 M€), 19% par le FCTVA (2,5 M€), 4 % par les cessions (0,5 M€), 1 % par la taxe d'aménagement (0,1 M€) et 29 % par sa capacité d'autofinancement (3,8 M€). Le solde est financé en prélevant sur le fonds de roulement (0,2 M€).



Le FCTVA : 2,5 M€ en 2025, correspond au reversement de la part de TVA acquittée sur les investissements réalisés l'année précédente. Il dépend donc du niveau des investissements réalisés en 2024.

Cessions : la Ville a réalisé pour 454 K€ de cessions en 2025 contre 53 K€ en 2024 et une moyenne de 1,8 M€ sur les dix dernières années.

	<b>BP 2025</b>	<b>Réalisé 2025</b>
Ribaudières	270 000	247 000
Ferme urbaine	96 000	106 355
Inalta	66 000	69 200
Divers	4 000	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>3 879 000</b>	<b>424 055</b>

Emprunts : comme précédemment exposé, dans le cadre de la stratégie de réduction de son endettement, l'emprunt a été limité à 6 M€.

Malgré un niveau d'autofinancement en forte progression entre 2024 et 2025 (+8 points), le financement de l'investissement reste toujours dépendant de l'emprunt.

#### **4.3. Un niveau de fonds de roulement satisfaisant au 31/12/2025**

Considérant :

1. La variation de fonds de roulement de 2025, à savoir -0,2 M€
2. Le niveau de fonds de roulement au 01/01/2025 de 6,9 M€

Il en résulte donc un excédent global de clôture ou fonds de roulement au 31/12/2025 de 6,7 M€. Dans le cadre de la stratégie de désendettement de la ville de Laval, il a été décidé de prélever sur le fonds de roulement afin de financer les investissements : 7,4 M€ depuis 2023.

Quoiqu'inférieur, le montant par habitant (129 €) reste satisfaisant au regard de celui constaté à l'échelle nationale (235 €).

## 5. LE BUDGET ANNEXE (BA) PARKING

### 5.1. Synthèse financière

En 2025, 47 K€ ont été perçus au titre des redevances d'occupation du domaine public.

Il est rappelé que les redevances de stationnement sur parcs barrières sont fonction du seuil de chiffre d'affaires atteint en N-1. En 2025, une part variable de 12 K€ a été versée. Il convient d'ajouter la part fixe de 5 K€, soit un total de redevance de 17 K€.

Une indemnité d'assurance de 30 K€ a également été encaissée pour couvrir le sinistre du parking de Gaulle.

La subvention d'exploitation annuelle versée par le budget principal, 0,49 M€ en 2025, est destinée à permettre au budget annexe de couvrir partiellement l'annuité (capital + intérêts) de la dette le concernant (0,576 M€).

Au final, la CAF nette s'avère négative de -0,044 M€. La collectivité ayant procédé également à des investissements matériels pour 84 K€, le besoin ou variation de fonds de roulement s'élève à -0,128 M€.

Par ailleurs les reports d'investissement 2025 se sont élevés à 0,121 M€, l'excédent global de clôture s'élève donc au 31/12/2025 à 0,186 M€ (0,435 M€ - 0,128 M€ - 0,121 M€)

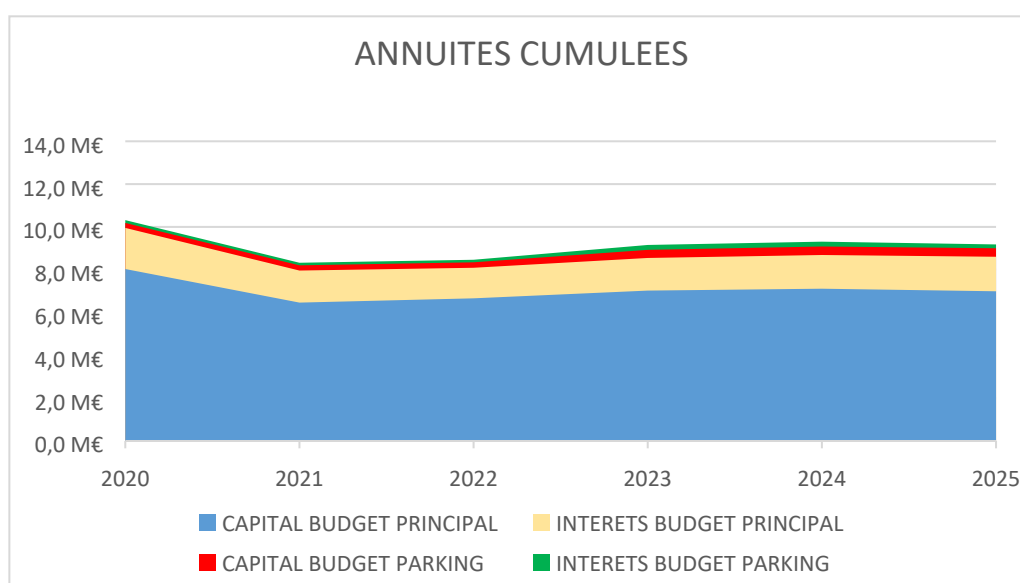
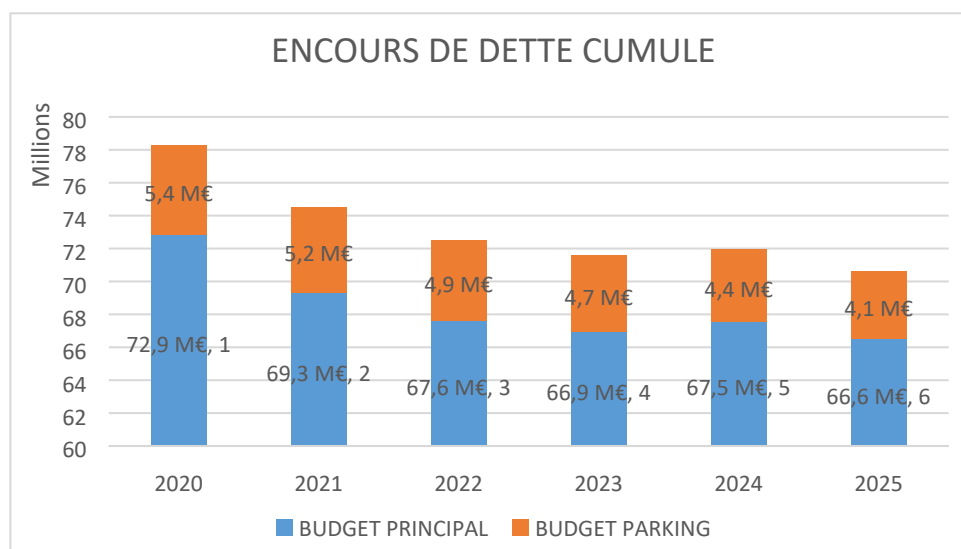
en milliers d'euro	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Subvention d'exploitation	475	407	336	359	329	493	440	479	536	484
+ Redevance concessionnaire	54	114	173	141	160	7	8	63	5	47
= Produits fonctionnement courant	<b>529</b>	<b>521</b>	<b>509</b>	<b>500</b>	<b>489</b>	<b>500</b>	<b>448</b>	<b>542</b>	<b>541</b>	<b>531</b>
- Charges fonctionnement courant	0	0	0	0	0	0	0	0		
= Excédent brut courant	<b>529</b>	<b>521</b>	<b>509</b>	<b>500</b>	<b>489</b>	<b>500</b>	<b>448</b>	<b>542</b>	<b>541</b>	<b>531</b>
+ Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0		
- Dépenses exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0		
= Excédent de gestion	<b>529</b>	<b>521</b>	<b>509</b>	<b>500</b>	<b>489</b>	<b>500</b>	<b>448</b>	<b>542</b>	<b>541</b>	<b>531</b>
- Intérêts de la dette	220	211	200	191	176	164	168	229	226	179
= CAF brute	<b>309</b>	<b>310</b>	<b>309</b>	<b>309</b>	<b>313</b>	<b>336</b>	<b>279</b>	<b>313</b>	<b>315</b>	<b>353</b>
- Remboursement de capital	259	272	285	298	313	328	344	361	379	397
= CAF nette	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>-65</b>	<b>-48</b>	<b>-64</b>	<b>-44</b>

en milliers d'euro	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF nette	50	38	25	11	0	8	-65	-48	-64	-44
+ Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>-65</b>	<b>-48</b>	<b>-64</b>	<b>-44</b>
- Dépenses d'investissement	6	0	0	0	0	43	35	50	1	84
= Variation excédent de clôture	<b>44</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>-34</b>	<b>-100</b>	<b>-99</b>	<b>-65</b>	<b>-128</b>

en milliers d'euro	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Excédent global de clôture n-1	614	658	697	721	732	732	698	599	500	435
+ Variation excédent de clôture	44	38	25	11	0	-34	-100	-99	-65	-128
= Excédent global de clôture n	<b>658</b>	<b>697</b>	<b>721</b>	<b>732</b>	<b>732</b>	<b>698</b>	<b>598</b>	<b>500</b>	<b>435</b>	<b>307</b>
- Reports en dépense	0	0	0	0	0	0	0	164	205	121
+ Reports en recette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Excédent global de clôture net	<b>658</b>	<b>697</b>	<b>721</b>	<b>732</b>	<b>732</b>	<b>698</b>	<b>598</b>	<b>336</b>	<b>230</b>	<b>186</b>

## 5.2. Dette consolidée du budget principal et du budget annexe parking

L'encours consolidé s'établit en 2025 à 70,7 M€ contre 78,3 M€ en 2024.



## 5.3. Fonds de roulement consolidé du budget principal et du budget annexe parking au 31/12/2025

EVOLUTION FONDS DE ROULEMENT CONSOLIDE (K€)	FONDS DE ROULEMENT		
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
BUDGET PRINCIPAL	11 566	6 919	6 701
PARKING	500	230	186
<b>TOTAL</b>	<b>12 066</b>	<b>7 149</b>	<b>6 887</b>

Au 31/12/2025, le fonds de roulement consolidé (budget principal + budget parking) s'élève à 6,9 M€.

## 6. BUDGET VERT

### 6.1. Introduction du budget vert

L'objectif de l'annexe budget vert est d'évaluer rétrospectivement les dépenses publiques à l'aune de leur incidence environnementale.

Le décret du 16 juillet 2024 prévoit une mise en œuvre progressive de l'annexe environnementale à un rythme défini en fonction de la documentation et d'une méthodologie de cotation par axe.

Pour l'exercice 2024, l'analyse de l'impact environnemental des dépenses est réalisée de manière obligatoire sur l'axe « atténuation du changement climatique » pour un périmètre limité aux dépenses d'investissement des seuls budgets en M57.

Pour les exercices 2025 et 2026, l'analyse de l'impact environnemental des dépenses sera réalisée de manière obligatoire sur les axes 1 « atténuation du changement climatique » et 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » sur l'ensemble des dépenses d'investissement des budgets en M57 et en M4.

À compter de l'exercice 2027, l'analyse de l'impact environnemental des dépenses sera réalisée de manière obligatoire sur l'ensemble des six axes de la taxonomie européenne. Cette obligation dépendra néanmoins de la mise à disposition de ressources méthodologiques.

### 6.2. Méthode d'analyse

**En équipe projet :** Direction Finances – Direction Climat et énergie

**Axe 1 :** l'analyse retenue est celle définie par la méthodologie I4CE recommandée par l'État, avec l'utilisation des outils techniques et grilles d'analyse.

**Axe 6 :** l'analyse retenue est celle définie par la méthodologie CDC biodiversité recommandée par l'État, avec l'utilisation des outils techniques et grilles d'analyse complétés par des arbres de décision sectoriels.

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/gerer-les-finances-publiques-locales/budget/budget-vert-des-collectivites>

Chacun des deux axes dispose de 3 grilles d'analyse budgétaire :

- d'une grille d'analyse par nature,
- la grille d'analyse par fonction
- la grille d'analyse par thématiques sectorielles (bâtiments, transports, ...)

#### Critères de cotation - Axe 1 « atténuation du changement climatique »

La précision des critères de cotation en 4 classes définies par la réglementation et précisées par I4CE :

- Favorable (F) : dépense réduisant directement ou indirectement les émissions de gaz à effet de serre, favorisant les économies d'énergie, les énergies renouvelables et/ou augmentant/préservant les puits de carbone du territoire (séquestration carbone), selon les 3 grilles d'analyse I4CE
- Neutre (N) : dépense sans effet significatif sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la sobriété, l'efficacité énergétique, foncière, ...

- Défavorable (D) : dépense augmentant les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques sans recherche d'efficacité/sobriété et/ou portant atteinte aux puits de carbone (forêts, boisements, haies, prairies, espaces naturels, ...)
- Non cotée (O) : manque de donnée méthodologique et/ou sur le projet, et/ou projet pas assez mature pour coter la dépense (= indéfini méthodologique)

### **Critères de cotation – Axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles »**

La précision des critères de cotation en 4 classes définies par la réglementation et précisés par la méthode CDC Biodiversité, synthétisée ici :

**= Part du budget qui contribue positivement ou négativement à la préservation de la biodiversité, des espaces agricoles, naturels ou forestiers, des écosystèmes aquatiques et terrestres (dont vie des sols) selon 4 Niveaux :**

- Favorable (F) : dépense favorable à la préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des ressources naturelles (études, travaux, subventions) concernant par ex : conservation, restauration des espèces et habitats, désartificialisation des sols, renaturation, gestion durable des espaces agricoles et forestiers, pratiques agricoles durables, dépollutions ...
- Neutre (N) : dépense sans effet significatif sur la biodiversité, les écosystèmes et/ou les ressources naturelles, agricoles ou forestières
- Défavorable (D) : dépense portant préjudice à la biodiversité, aux écosystèmes et/ou aux ressources naturelles = concerne 1 ou plusieurs des 5 pressions identifiées par le guide CDC biodiversité :
  1. changement d'usage des terres (artificialisation des sols, fragmentation, rupture des continuités écologiques),
  2. surexploitation des ressources naturelles,
  3. changement climatique,
  4. pollutions eau, air, sols (dont sonores et lumineuses),
  5. espèces exotiques envahissantes animales ou végétales
- Non cotée (O) : Manque de donnée méthodologique sur le projet, et/ou projet pas assez mature pour coter la dépense (= indéfini méthodologique)

Les cotations sont effectuées à l'échelle de l'ensemble d'un projet, c'est-à-dire : une action dédiée ou une opération. Par projet, on entend une action réalisée par la collectivité, qui, malgré une sous-division possible, dispose d'une cohérence globale. Par exemple lors de la construction d'un bâtiment scolaire, l'ensemble des dépenses associées (ex. : construction du bâtiment, achat de mobilier, etc.) sont cotées de façon similaire sur l'axe considéré. Ce choix repose notamment sur les recommandations de la méthode CDC Biodiversité, reprise pour les 2 axes.

Quand des informations complémentaires sont nécessaires pour coter, les services concernés sont consultés.

Dans le cas des études, elles sont cotées selon leurs finalités.

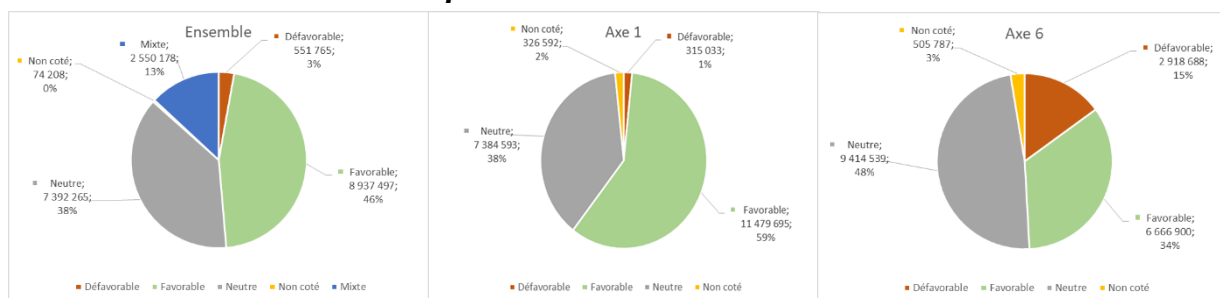
Pour les lignes budgétaires portant sur des enjeux non encore traités par les cadres méthodologiques (ex. terrain de sports et axe 1 « climat ») : elles sont classifiées comme « Non cotées » (= indéfini méthodologique).

**Combinaison des axes :**

Afin d'évaluer une opération sur l'ensemble des axes, les règles sont les suivantes :

- Tous les axes d'une opération sont non cotés : Opération non cotée
- Tous les axes d'une opération sont neutres ou non cotés : Opération neutre
- Tous les axes d'une opération sont favorables, neutres ou non cotés : Opération favorable
- Tous les axes d'une opération sont défavorables, neutres ou non cotés : Opération défavorable
- L'opération comprend des axes favorables et défavorables : Opération mixte

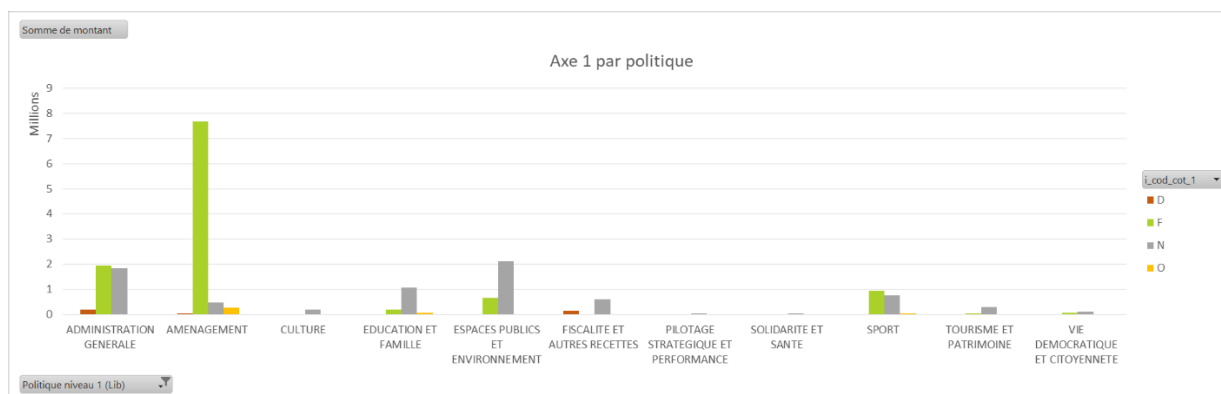
### 6.3. Déclinaison sur le compte administratif 2025



Compte tenu de la réglementation et de la méthodologie appliquée, 19,5 M€ d'euros d'investissement ont été évalués. Le résultat des cotations est présenté ci-après, d'une part pour les axes 1 et 6 ensemble, d'autre part concernant l'axe 1 puis l'axe 6.

Alors que 11,5 M€ sont cotées au titre de l'axe 1 comme favorables, 6,7M€ le sont pour l'axe 6, il en ressort que près de 9 M€ sont cotées favorables au titre des deux axes.

Présentation par politique :



Au niveau de l'axe 1 « atténuation du changement climatique », les dépenses cotées comme favorables (59 %) concernent principalement :

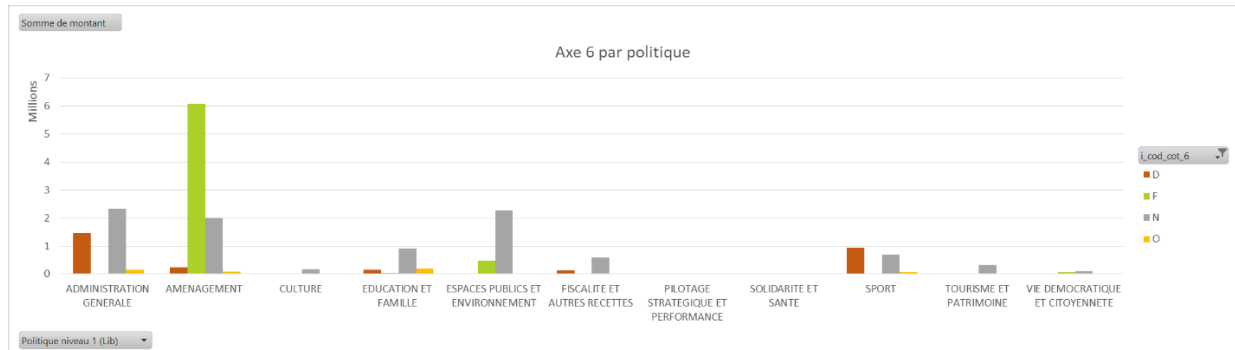
- la politique d'aménagement (7,7 M€) dont 6,6 M€ pour la place du 11 novembre
- l'administration générale (1,9 M€) dont 1,8 M€ au titre de la rénovation du CAM, ou l'acquisition de véhicules électriques.

Les dépenses cotées neutres (38%) concernent :

- les espaces publics et l'environnement (2,1 M€) dont 1,2 M€ au titre du plan voirie

- l'administration générale (1,8 M€) dont 0,8 M€ pour le renouvellement des équipements des services car les fournitures et les équipements sont considérés par nature comme neutres.

Enfin les dépenses cotées défavorables (1%) concernent principalement l'acquisition de matériels informatiques (0,2 M€) et le reversement de la taxe d'aménagement (0,1 M€).



Au niveau de l'axe 6 seules 6,7 M€ (34%) sont cotées comme favorables. Elles sont concentrées sur :

- la politique d'aménagement (6 M€) dont 5 M€ pour la place du 11 novembre et 0,6 M€ pour les travaux d'aménagement de la plaine d'aventure et de l'école Jules Verne dans le cadre du PRU Saint-Nicolas
- les espaces publics et l'environnement (0,5 M€) pour le plan de végétalisation dans les écoles et sur les espaces publics

En revanche, 9,4 M€ (48%) sont cotées comme neutres au titre de l'axe 6, elles concernent :

- la politique d'aménagement (2 M€) dont 1,5 M€ au titre des halles,
- les espaces publics et l'environnement (2,3 M€) dont 1,4 M€ au titre du plan qualité voirie,
- l'administration générale (2,3 M€) dont 1 M€ au titre des équipements et fournitures des services.

Enfin, 2,9 M€ (15%) contre 0,3 M€ dans l'axe 1 soit 15% des dépenses sont cotées comme défavorables à la préservation de la biodiversité :

- l'administration générale représente la plus grande partie avec 1,4 M€ pour les travaux de rénovation du CAM
- le sport (0,9 M€) pour les travaux de rénovation du gymnase Gaston LESNARD

Les travaux n'ayant pas fait l'objet de diagnostic et de mesures compensatoires pour préserver les espèces protégées sont considérés comme défavorables. Depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2025, tous les nouveaux projets font l'objet de nouvelles procédures afin de prendre en compte ce nouvel enjeu.

Hôtel de Ville  
Place du 11-Novembre  
Laval

02 43 49 46 28